



# Grisy-Suisnes

*Informations Octobre 2023*



Gilbert Laborde  
Adjoint chargé  
de la Communication



Sophie Sowinski  
Agent chargée  
de la Communication



Chères Grisysoliennes, chers Grisysoliens,

Votre équipe municipale est pleinement opérationnelle après ces congés d'été qui, je l'espère, vous ont été profitables.

La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée, et nous avons, comme chaque année, prévu des travaux et équipements qui ont été réalisés dans les écoles pour la plus grande satisfaction des élèves, des enseignants ainsi que des agents communaux périscolaires.

Nous avons constaté une légère progression du nombre d'élèves, 316 au total avec 131 (+16) en maternelle et 185 (-6) en élémentaire. Ces effectifs sont maintenant stabilisés, comme prévu avec les programmes immobiliers qui démontrent que nous avons vu juste.

De très nombreux travaux ont également été réalisés cet été, pour améliorer notre cadre de vie, notre sécurité et la lutte contre le gaspillage énergétique. Tout ceci est décrit dans les pages suivantes de notre journal.

Nous avons pu constater au forum de rentrée la grande diversité associative sur notre commune, dont nous sommes fiers, grâce bien évidemment à tous les bénévoles qui dirigent ces structures sportives et culturelles, et que nous accompagnons financièrement et matériellement.

Notre nouveau Collège « Marie-Amélie Le Fur » est opérationnel, et les nombreux retours très positifs me font chaud au cœur, puisque sans grande prétention, je suis heureux d'être à l'origine de l'implantation de ce bel équipement sur la commune voisine de Coubert. Tout ce qui compte pour moi est la satisfaction des enfants et bien sûr des parents. Nous en reparlerons, puisque l'aventure n'est pas terminée.

Vous entendez beaucoup parler d'environnement, et notre équipe est très satisfaite de la finalisation du chantier de réhabilitation de la « Grange le Roi ». Nous ne faisons pas que parler et critiquer, nous réalisons concrètement grâce à ce projet la plantation de 5000 arbres, et 2000 vont suivre ! Un article rédigé par la Safer vous est présenté dans ce bulletin, et nous préparons une nouvelle visite du site très prochainement à l'attention de tous les habitants intéressés.

Tout ceci ne pourrait bien évidemment se faire sans une grande maîtrise des finances communales et, sur ce point, une analyse très positive des comptes m'a été remise par la Direction des Finances Publiques.

Le sujet très médiatisé de l'augmentation de la Taxe Foncière me pousse à réagir. Le Conseil Municipal de Grisy-Suisnes a décidé de ne pas augmenter cette taxe, comme 85% des communes, mais l'Etat en a augmenté les bases de 7.1%. Le plus ahurissant est bien que le Président de la République lui-même rejette cette responsabilité sur les Elus Locaux, ce qui est injuste et mensonger. L'Association des Maires de France a diffusé un communiqué de presse rétablissant la vérité, et dénonçant je cite « l'injuste polémique lancée par le Président de la République ».

Notre équipe continue sans relâche à travailler pour vous, et j'en profite pour remercier les Conseillers qui sont à la manœuvre, ainsi que les agents dans leurs charges respectives. Je veux également souligner les grands succès des nombreuses manifestations culturelles. Merci à Nadine Gavard, au Comité des Fêtes, aux Musées et à tous les bénévoles qui préparent vos divertissements.

Votre Maire Jean-Marc CHANUSSOT



### MAIRIE DE GRISY-SUISNES

#### HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉ	9 h 15 à 12 h 00				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERMÉ	14 h 00 ACCUEIL 18 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

#### Service urbanisme :

mardi et jeudi de 9 h 15 à 12 h 00 en mairie sans rendez-vous  
mercredi et vendredi : 9 h 15 à 12 h 00 uniquement par téléphone  
au : 01 64 05 91 74

#### Service scolaire/périscolaire :

mercredi et vendredi : 9 h 15 à 12 h 00 sans rendez-vous

Mail Mairie : [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr) - Tél. : 01.64.05.90.03

Site internet : [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)

Page 2/10

- **Conseils municipaux**

Page 11

- **Police municipale**

Page 12/13

- **Communication**

Page 14/17

- **Urbanisme**

Page 18/19

- **Bâtiments - Travaux**

Page 20/21

- **Voirie**

Page 22/25

- **Enfance - Jeunesse  
Education**

Page 26/32

- **Associations sportives**

Page 33/40

- **Associations culturelles**

Page 41/43

- **Culture**

Page 44/45

- **CCAS**

Page 46

- **Comité des fêtes**

Page 47

- **Etat civil**

Page 48/49

- **Retour en images**

Page 50

- **Calendrier des manifestations**

Page 51

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

[accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)

[www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Octobre 2023

Création & conception : MO'VIBIEN

Impression : CIA GRAPHIC 58320 POULIGUES-LES-EAUX

404 816 712 RCS NEVERS



Elisa MONGEAU  
Secrétaire Générale

## CONSEIL MUNICIPAL 7 MARS 2023

Présents : 13

Mesdames Brinjean, Langler, Emarre, Gavard, Dos Santos, Beignet

Messieurs Chanussot, Carton, Laborde, Matéos, Caramelle, Galpin, Camek.

Absent(es) excusé(es) : 4

Mme Ferreira donne pouvoir à Mme Langler

Mme Girault donne pouvoir à M. Chanussot

M. Morel donne pouvoir à M. Carton

M. Cochet donne pouvoir à Mme Brinjean

Absent(es) non excusé(es) : 2

M. Tanfin, Mme Apert.

Madame Gavard Nadine a été désignée secrétaire

### ORDRE DU JOUR

0 - Approbation du PV de séance du conseil du 24 janvier 2023

1 - Présentation des décisions prises après le dernier Conseil Municipal

2 - SDESM : Travaux concernant le réseau éclairage public

3 - Modification du tableau des indemnités mensuelles de fonction du Maire et des Adjointes

4 - Désignation d'un adjoint au Maire suite à la démission de la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

5 - Nouvelles conditions pour la location de la salle Madame Hégot

6 - Tableau des emplois au 31/12/2022

7 - Election d'un 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

8 - Questions diverses

Séance ouverte à 18 h 35

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour toutes les marques de sympathies, et par le biais d'Elisa il remercie tous les employés qui ont témoigné leurs attachements.

Monsieur le Maire annonce le quorum et les pouvoirs.

La secrétaire de séance désignée est Nadine Gavard

Le PV de séance du 24 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité.

### RELEVÉ DE LA DÉCISION DU MAIRE

Prises dans le cadre des délégations confiées au

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ABROGE la délibération n°49/2020 du 7 juillet 2020 susvisée, DECIDE, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire-adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées, calculées sur la base de 830 l'indice majoré de la fonction publique, DIT que les indemnités allouées sont celles exprimées en pourcentage, selon les dispositions transcrites sur le tableau ci-dessous, (indice majoré 830).

	Nb	Taux Maxi	Indemnités maxi	Taux proposés	Indemnités proposées	Taux Retenus	Indemnités brutes décidée
Maire	1	51,60 %	2077,17 €	51.60%	2077,17 €	51.60%	2077,17 €
1 <sup>er</sup> au 4 <sup>ème</sup> Adjoint(e)	4	19,80 %	797,05 €	19.80%	797,05 €	19.80%	797,05 €
5 <sup>ème</sup> adjointe	1	19,80 %	797,05 €	9,90%	398,52 €	9,90%	398,52 €
Conseiller Délégué	1	Limite enveloppe	Limite enveloppe	9,90%	398,52 €	9,90%	398,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>/</b>	<b>6 062,42 €</b>		<b>6 062,42 €</b>		<b>6 062,42 €</b>

Maire par le Conseil Municipal (Délibération n°33/2020 du 9/06/2020) :

• Convention de mise à disposition de locaux pour les activités du Relais Petite Enfance.

### TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2023

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

CONSIDÉRANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDÉRANT l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public des rues indiquées en pièce jointe.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 27.240 € TTC avec une subvention de 6810 €/HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'Avant-Projet Sommaire (APS)

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE AU SDESM de lancer les études et les travaux concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public des rues indiquées en pièce jointe. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**Remarques :** Monsieur le Maire souligne qu'un candélabre sur 2 a été coupé pour éviter de mettre la commune dans le noir.

Lucien Caramelle a remarqué que les lumières à côté du restaurant scolaire sont toujours allumées. Monsieur Carton précise que ce sont des LED donc cela ne consomme pas beaucoup. Monsieur le maire demande de voir si on doit les éteindre ou

non. Mais il faut faire attention aux jeunes qui resteront le soir sur le parvis de l'école.

Monsieur le Maire précise que la commune a installé 14 caméras, à ce jour il y a un réseau de 33 caméras qui couvre l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire évoque le projet du City Stade : il souligne que l'on doit trouver un lieu de rassemblement pour les jeunes.

Julien Camek demande où sont localisées les caméras ?

Monsieur le Maire lui propose de se rapprocher du Policier Municipal, qui pourra l'accompagner dans le local de visionnage.

Modification du tableau des indemnités mensuelles de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

VU l'article 5 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle,

VU l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2123-22, L.2123-23 et L.2123-24,

VU la délibération n°49/2020 du 7 juillet 2020, portant sur la fixation du montant des indemnités mensuelles de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

CONSIDÉRANT les décisions prises fixant le nombre d'adjoints à 5,

CONSIDÉRANT que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et conseiller municipal attributaires d'une délégation,

CONSIDÉRANT le décret 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

DIT que la prise d'effet est la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de délégation de fonction, PREND ACTE que chaque année sera établi un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein.

## DÉSIGNATION D'UN ADJOINT AU MAIRE SUITE À LA DÉMISSION DE LA 1<sup>ÈRE</sup> ADJOINTE REMONTÉE DE LISTE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2,  
VU la délibération n° 31/2020 du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,  
VU la délibération n°47/2020 du 07 juillet 2020, fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,  
VU la lettre de démission de Madame Muriel GIRAULT enregistrée en mairie le 5 mai 2022,  
VU l'acceptation de la démission de Madame Muriel GIRAULT par Monsieur le Préfet en date du 18 mai 2022,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.  
CONSIDÉRANT que 30 % de l'effectif légal du conseil municipal donne pour la commune de Grisy-Suisnes un effectif maximum de 5 adjoints,  
CONSIDÉRANT que dans un souci de bonne admi-

nistration locale, le Conseil Municipal peut modifier maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 5, CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité de nommer des adjoints au maire pour l'assister sous sa responsabilité dans la gestion des affaires de la commune,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Madame Muriel GIRAULT par la remontée de la liste des adjoints.  
Et, demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- Pour que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et 2 abstentions (Mme Ferreira et M. Camek),

- De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à cinq.
- Que les adjoints élus le 07 juillet 2020 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu, à savoir Monsieur Philippe Carton se trouve promu au rang de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

DECIDE de maintenir les 5 postes d'adjoints au Maire, l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

## CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE MADAME HEGOT

Vu la délibération n° 46/2016 du 21 juin 2016 fixant les tarifs de location de la salle Mme HEGOT ;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs de la location de la salle Mme Hégot, afin de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement et d'entretien de cette salle ;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de simplifier les modalités de gestion de la caution en instaurant un chèque de caution unique de 1000 euros pour couvrir toute dégradation de la salle et des équipements ;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de préciser les modalités de recouvrement des dépenses engagées par la Commune pour couvrir toute dégradation de la salle et des équipements

### Remarques :

Virginie Brinjean demande s'il y aura un code alarme à chaque location de la salle Madame Hégot ? Pour le moment il n'y a pas d'alarme dans cette salle.

Gilbert Laborde préconise que la date en vigueur soit effective le 1<sup>er</sup> Juillet parce qu'il y a déjà des réservations en cours.

La majorité de l'assemblée trouve que le montant prévu pour le ménage n'est pas suffisant. Il faut augmenter pour que ce soit dissuasif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de location et les modalités de caution comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2023 :

	FREQUENCE	TARIFS
<b>ADMINISTRE DE GRISY-SUISNES</b>	Autant de fois que souhaité	<b>350,00 € le week-end</b>
<b>ASSOCIATION DE GRISY-SUISNES</b>	1 <sup>ère</sup> location 2 <sup>ème</sup> location et suivante 2 <sup>ème</sup> location et suivante	<b>Gratuite pour le week-end</b> <b>200,00 € hors week-end</b> <b>350,00 € pour le week-end</b>
<b>AGENT DE GRISY-SUISNES</b>	1 <sup>ère</sup> location 2 <sup>ème</sup> location et suivante	<b>200,00 € pour le week-end</b> <b>350,00 € pour le week-end</b>
<b>LOCATION : JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE</b>		
<b>ADMINISTRES DE GRISY-SUISNES</b> <b>ASSOCIATIONS DE GRISY-SUISNES</b> <b>AGENTS DE GRISY-SUISNES</b>	Pour chaque journée supplémentaire	<b>200,00 € par journée</b>
<b>CAUTION</b>		
<b>ADMINISTRES DE GRISY-SUISNES</b> <b>ASSOCIATIONS DE GRISY-SUISNES</b> <b>AGENTS DE GRISY-SUISNES</b>	<b>1 000,00 € pour dégradation de la salle et/ou équipements,</b> <b>perte des clés et/ou badge d'accès</b> <b>et ménage non-fait ou insuffisant.</b>	

Si aucun dommage n'est constaté, cette caution sera restituée. Dans le cas contraire, cette caution ne sera restituée qu'après paiement par le loueur d'une somme forfaitaire de :

- 100 euros pour la perte de la télécommande du portail
- 50 euros pour la perte de la clé de la salle
- 50 euros pour la perte de clé du local poubelle
- 200 euros pour la réalisation du ménage

Pour toutes les autres dépenses engagées par la commune à la suite de dégradation de la salle et des équipements, le loueur devra s'acquitter du montant des factures payées par la commune, avant restitution de la caution.

Le recouvrement des sommes dues sera effectué par la Direction Départementales des Finances Publiques de Seine-et-Marne au vu du titre de recettes émis par le Maire de Grisy-Suisnes.

## **TABLEAU DES EMPLOIS AU 31/12/2022**

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code Général de la Fonction Publique, VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

VU la délibération 2022-22 du 8 mars 2022, portant tableau des emplois,

VU les délibérations du conseil municipal 16-2022, 33-2022, 54-2022, 55-2022, 56-2022 portant créations de postes permanents

VU la délibération 37-2022 portant création de poste non permanent,

VU la délibération 57-2022 portant modification de la délibération 48/2019 portant création d'un emploi permanent.

CONSIDÉRANT que toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée,

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service,

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois annexé (ANNEXE 2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé.

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

## **ELECTIONS D'UN ADJOINT AU MAIRE SUITE À LA DÉMISSION DE LA 1<sup>ÈRE</sup> ADJOINTE AU MAIRE**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2,

VU la délibération n°47/2020 du 07 juillet 2020, fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,

VU la délibération n° 31/2020 du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU la lettre de démission de Madame Muriel GIRAULT enregistrée en mairie le 5 mai 2022,

VU l'acceptation de la démission de Madame Muriel GIRAULT par Monsieur le Préfet en date du 18 mai 2022,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

CONSIDÉRANT que 30 % de l'effectif légal du conseil municipal donne pour la commune de Grisy-Suisnes un effectif maximum de 5 adjoints, CONSIDÉRANT que dans un souci de bonne administration locale, le Conseil Municipal peut modifier ou maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 5, CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité de nommer des adjoints au maire pour l'assister sous sa responsabilité dans la gestion des affaires de la commune,

CONSIDÉRANT le candidat en présence : Monsieur Gilbert Laborde, actuellement Conseiller Délégué,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir procéder à l'élection du 5ème adjoint.

Le candidat, Monsieur Gilbert Laborde ayant obtenu la majorité (17 voix) et 2 abstentions (Madame Ferreira et Monsieur Camek) est proclamé 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Virginie Brinjean nous confirme que la collecte des déchets verts se terminera le 31 décembre 2023.

Les administrés ont eu un flyer dans les boîtes aux lettres.

Pour la cantine, elle va leur demander de venir à partir de 9 h quand les agents sont là.

Le nécessaire a été fait pour les encombrants qui étaient sur la RD19 dès le lendemain.

En 2030 les encombrants seront supprimés, chacun devra s'en débarrasser par ses propres moyens. Ce qui va poser des difficultés aux personnes âgées ou autres administrés qui ne peuvent pas se déplacer en déchetterie.

En 2024 : chacun devra avoir un composteur. Monsieur le Maire demande à Virginie Brinjean de se rapprocher de la CCBRC afin de participer aux réunions. Elisa va se rapprocher de la CCBRC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 40.

## **CONSEIL MUNICIPAL 11 AVRIL 2023**

Présents : 15

Mesdames Brinjean, Ferreira, Girault, Emarre, Gavard, Dos Santos, Beignet  
Messieurs Chanussot, Carton, Morel, Laborde, Cochet, Tanfin, Cochet, Camek

Absent(es) excusé(es) : 4

Mme Apert donne pouvoir à M. Tanfin

Mme Langler donne pouvoir à Mme Ferreira

Messieurs Galpin, Mateos

Madame Gavard Nadine a été désignée secrétaire

## **ORDRE DU JOUR**

0 - Approbation du PV de séance du conseil du 7 mars 2023

1 - Modification du règlement intérieur des temps périscolaires

2 - Conclusion d'un contrat d'apprentissage 2023-2024

3 - Subvention annuelle de fonctionnement au CCAS - Année 2023

4 - Modification du Règlement intérieur du Conseil Municipal

5 - Acquisition parcelles C492 & C521

6 - Déclassement et désaffectation du CTM

7 - Tarification des services funéraires attenants au cimetière communal

8 - Fixation des taux de fiscalité directe locale 2023

9 - Présentation du compte de gestion 2022

10 - Adoption du Compte administratif 2022

11 - Affectation du résultat 2022

12 - Ajustement d'une provision pour créances douteuses - Exercice 2023

13 - Adoption du budget primitif - Exercice 2023

14 - Autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation de 3 stations multi-services

15 - Questions diverses

Séance ouverte à 18 h 32

Monsieur le Maire annonce le quorum et les pouvoirs.

La secrétaire de séance désignée est Nadine Gavard

Le PV de séance du 7 mars 2023 n'a pas été validé. Il y a 2 modifications à apporter :

• Mme Girault était absente et avait donné pouvoir à M. Chanussot

• Et sur la délibération n° 07-2023, relative à la remontée de la liste des adjoints : il y avait 2 abstentions (Mme Ferreira et M. Camek)

Monsieur le Maire demande si on peut modifier l'ordre du jour et commencer par le budget pour libérer la comptable. Aucune objection.

## **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES**

M. le Maire passe la parole à Martine EMARRE.

Elle précise que les parents auront les possibilités de réserver et annuler à la journée, à la semaine ou au mois, ils pourront annuler et réserver les prestations pour la garderie jusqu'à la veille et pour

la cantine : 3 jours avant la prestation.

Il n'y aura pratiquement plus d'impayés et moins de majorations des 15 €.

Elle informe l'assemblée que la garderie du matin ouvrira à 7 h au lieu de 7 h 30 suite à des demandes d'administrés.

Par délibération n°41/2022 du 20 septembre 2022, le Conseil Municipal a modifié le règlement intérieur afin d'améliorer la gestion administrative des temps périscolaires.

A compter de la rentrée scolaire du mois de septembre 2023, d'autres modifications du règlement apparaissent nécessaires afin d'améliorer la gestion des temps périscolaires. Ces modifications ont pour finalité :

- D'améliorer les modes de réservations, annulations et paiements des prestations,
- D'allonger les temps d'accueil périscolaire du matin.

Le projet de modification du règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération n°41/2022 du 20 septembre 2022, portant sur le règlement intérieur des temps périscolaires,

VU le projet de modification du règlement intérieur des temps périscolaires ci-annexé,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver la modification du règlement intérieur aux fins d'améliorer la gestion des réservations, annulations et modes de paiement des prestations, ainsi que d'allonger les temps d'accueil périscolaires du matin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de modifier la rédaction du règlement intérieur des temps périscolaires selon le document annexé (modifications surlignées en jaune).

APPROUVE le règlement intérieur des temps périscolaires modifié ci-annexé.

DIT que le règlement modifié sera notifié aux familles pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

AUTORISE le Maire à signer le règlement intérieur des temps périscolaires ci-annexé ainsi que les modifications apportées à la fiche d'inscription qui accompagne le règlement.

## CONCLUSION

### D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE 2023-2024

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL). C'est un contrat de droit privé. Il permet à l'apprenti de suivre une formation pratique en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. En complément de cette formation, l'apprenti suit une formation générale et technique dans un centre de formation d'apprentis (CFA) pendant une période pouvant aller de 6 mois à 3 ans.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

Elisabeth FERREIRA demande s'il s'agit d'un nouveau contrat. Martine EMARRE répond affirmativement et précise qu'elle ne reste qu'un an.

Le centre de formation est le CEFOP Saint Pierre Brunoy

La personne n'est pas encore recrutée, mais il y a 2 personnes Grisysoisiennes de préférence.

La collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du secteur privé. La rémunération est en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage et s'exprime en % du SMIC.

Pour les contrats d'apprentissage débutant en 2023, le CNFPT délivrera un accord préalable de financement sous réserve des disponibilités financières mutualisées au niveau national. En effet, une nouvelle cotisation à la charge des collectivités de 0,05 % a été mis en place en 2022. Et en 2023, cette cotisation a été portée à 0,1%.

Monsieur le Maire informe que les conditions d'accueil et de formation seront identiques pour l'année 2023-2024, à celles des années scolaires précédentes (2021-2022 et 2022-2023), à savoir préparer en un an le CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) avec le même Maître d'apprentissage. Le CAP AEPE prépare notamment au métier d'ATSEM.

Il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, dans les conditions précitées pour l'année 2023-2024.

VU le Code général de la Fonction Publique

VU le Code du Travail,

VU la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment les articles 62, 63 et 91 ;

VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales, VU l'avis favorable donné par le Comité technique, en sa séance du 19 octobre 2021 concernant les conditions d'accueil et de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour préparer en un an le CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) et concernant la demande d'agrément du Maître d'Apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de conclure pour l'année scolaire 2023-2024 un contrat d'apprentissage au sein du service Périscolaire, pour préparer le Diplôme CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) en un an, PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage, la convention avec le CFA, et les demandes d'aides financières.

### Subvention annuelle de fonctionnement au CCAS Année 2023

Le Maire rappelle à ses collègues que chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant de la subvention de fonctionnement à attribuer au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Grisy-Suisnes.

Le montant inscrit au compte 657362 du budget principal de 2022 s'élevait à 20 660 €.

Pour l'année budgétaire 2023, il a été inscrit au compte 657362 une subvention de 18 660 €.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération n° 023/2023 du 11/04/2023, portant sur le vote du budget primitif 2023,

CONSIDERANT que le crédit inscrit au budget 2023 au compte 657362 est de 18 660 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 660 € ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-8, fixant l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000

habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur,

VU le règlement intérieur du conseil municipal adopté par délibération n°73/2020 du 6 octobre 2020, modifié le 2 mars 2021, le 8 juin 2021, le 13 juillet 2021, et le 11 avril 2023,

ENTENDU la proposition de Monsieur le Maire de modifier les articles 6, 26 et 27 du règlement susvisé relatif,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le Maire d'adopter le principe d'une réunion selon les besoins et les sujets urgents,

CONSIDÉRANT qu'en cours de mandat, le règlement intérieur peut faire l'objet de modifications par le conseil municipal, à la demande du maire ou sur proposition d'un conseiller municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et 1 voix contre (M. Camek),

DECIDE de modifier la rédaction de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal de la façon suivante :

Le principe d'une réunion selon les besoins, et les sujets urgents a été retenu, et en tenant compte des jours fériés et périodes de congés.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre.

DECIDE de modifier la rédaction de l'article 26 du règlement intérieur du conseil municipal de la façon suivante :

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du « procès-verbal » sous forme synthétique et non littérale.

Il est approuvé lors du conseil suivant, puis mis en ligne sur le site de la ville

DECIDE de modifier la rédaction de l'article 27 du règlement intérieur du conseil municipal de la façon suivante :

Julien CAMEK demande pourquoi il n'y a plus de compte rendu.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la nouvelle réglementation n'impose plus aux collectivités de moins de 3500 habitants de communiquer un compte-rendu sommaire. Ce compte-rendu est remplacé par une liste des délibérations, qui doit être affichée après le conseil municipal.

Julien CAMEK mentionne que toutes les remarques ne sont pas relatées sur le procès-verbal.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une obligation. Il doit être sous forme synthétique et non littérale.

Virginie BRINJEAN mentionne que les administrés peuvent aussi appeler la mairie pour avoir des informations, si besoin.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 Octobre 2021 publiée au journal officiel entrée en vigueur le 1er juillet 2022, supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Il est remplacé par la création d'une liste des délibérations examinées par le conseil municipal

conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT.

Dans un délai d'une semaine, cette liste est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site de la ville. Elle présente au minimum une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil.

Rappel : Aucun texte n'impose la transcription sur les procès-verbaux des séances du conseil municipal de l'ensemble des interventions des élus.

### ACQUISITION DES PARCELLES C 521 ET C 492

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,

VU la délibération n°54/2019 en date du 10 décembre 2019, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la proposition du propriétaire des parcelles C 521 et C 492 en date du 9 décembre 2022 de céder à la commune l'ensemble foncier, sis au lieu-dit « Le Verdun », d'une superficie de 680 m<sup>2</sup>, au prix de 2 000 €,

VU la charte d'évaluation des Domaines publiée par la Direction de l'Immobilier de l'état - Direction Nationale d'Interventions Domaniales de décembre 2016,

CONSIDÉRANT que les parcelles susvisées se situent en zone naturelle du PLU ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de préserver et de protéger les zones naturelles ;

CONSIDÉRANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur des parcelles susvisées ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du prix proposé par le vendeur, une évaluation des domaines n'est pas requise ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C 521 et C 492 d'une superficie de 680 m<sup>2</sup>, au prix de 2 000 €, hors frais de notaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens et toutes pièces y afférentes ;  
DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif.

### DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU LOCAL TECHNIQUE

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment l'article L.3221-1,

VU la parcelle ZL n°145, propriété communale

d'une superficie de 1 025 m<sup>2</sup>, sise rue du Moulin à Vent et affectée au Centre Technique Municipal ;

CONSIDÉRANT que le bien immobilier appartient à la commune de Grisy-Suisnes cadastré section ZL n°145, qui abrite le local des services techniques ;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui cet immeuble s'avère trop exigu et non fonctionnel pour répondre aux besoins des services techniques, qui vont être très prochainement délocalisés ;

CONSIDÉRANT que la commune ne souhaite pas garder ce bien dans son patrimoine ;

CONSIDÉRANT que pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue d'une cession, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de la partie de l'ensemble immobilier cadastré section ZL 145, pour une contenance de 1 025 m<sup>2</sup>, et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Il est proposé au conseil municipal :

- De constater la désaffectation de la partie de l'ensemble immobilier cadastré section ZL 145, qu'elle n'est pas ouverte au public,

- D'en prononcer, le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal ;

- Étant entendu que ces décisions deviendront effectives à compter du déménagement des services techniques, soit au plus tard le 01/05/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du bien communal cadastré ZL 145 sis 1, rue du Moulin à Vent à Grisy-Suisnes.

APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

### TARIFICATION DES SERVICES FUNÉRAIRES ATTENANTS AU CIMETIÈRE COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2223-1 ;

Compte-tenu de la mise en place de nouveaux équipements au cimetière (second columbarium et cavurnes), une réflexion d'ensemble a été conduite sur les tarifs des différentes catégories de concessions funéraires.

Pour ce faire, les nouveaux tarifs proposés tiennent compte des recettes liées aux attributions et renouvellements de concession et du coût de gestion inhérent à l'entretien du cimetière y compris les reprises de concessions.

Il est donc proposé que les tarifs applicables au 01/05/2023 pour les concessions funéraires soient déterminés comme suit :

TYPE DE CONCESSION FUNERAIRE	DUREE	TARIFS	OBSERVATIONS
Concession de terrain (2m x 1m)	30 ans	300,00 €	Acquisition et renouvellement
Concession de terrain (2m x 1m)	50 ans	500,00 €	Acquisition et renouvellement
Case au columbarium	15 ans	600,00 €	Acquisition et renouvellement
Case au columbarium	30 ans	1000,00 €	Acquisition et renouvellement
Jardin du Souvenir (rocaille de dispersion)		50,00 €	
Cavurne (sépulture pré-équipée d'un caveau d'urnes)	15 ans	600,00 €	Acquisition et renouvellement
Cavurne (sépulture pré-équipée d'un caveau d'urnes)	30 ans	1 000,00 €	Acquisition et renouvellement

Virginie BRINJEAN trouve que le prix pour le Jardin du Souvenir est un peu mesquin. Mais Monsieur Carton précise que c'est pour avoir une trace écrite. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité  
**ACCEPTÉ** la tarification ci-dessus exposée ;  
**RAPPORTE** les délibérations n°19/2005 ; n°20/2005 du 01/02/2005 et n° 51/2016  
**PRÉCISE** que ces tarifs seront applicables dès le 01/05/2023.

### FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2023

Cette année, les communes ont jusqu'au 15 avril 2023, pour voter les taux de fiscalité directe.  
 La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.  
 Les communes votent le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).  
 L'état des bases prévisionnelles a été notifié à la commune le 18 mars 2023 par les services de la direction générale des finances publiques.  
 Le taux de référence communal de foncier bâti correspond au taux communal de 2022 majoré du taux départemental de 2022.  
 Les ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2023 font apparaître une taxe foncière (bâti) avec un taux de référence pour 2023 de 40.02 %.  
 En vue de l'augmentation de 7,1 % imposé par l'État des bases fiscales, Monsieur le Maire propose aux membres présents de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023. Il rappelle les taux de référence 2022.

Taxes directes locales	Taux 2022	Taux 2023 proposés	Variation du taux communal
Taxe foncière (bâti)	40.02 %	40.02 %	0 %
Taxe foncière (non bâti)	57.54 %	57.54 %	0 %

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général des Impôts (CGI), notamment les sections I à IV du chapitre premier du titre premier de la deuxième partie du livre premier,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 VU l'état des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2023, notifié à la commune le 18 mars 2023 par la direction générale des finances publiques,

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de fixer avant le 15 avril 2023 le produit de fiscalité directe locale pour permettre l'équilibre du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023 ;

VOTE les taux de fiscalité directe locale suivants :  
 • Taxe foncière (bâti) 40.02 %  
 • Taxe foncière (non bâti) 57.54 %

DIT que le produit attendu des taxes à taux voté 2023 est de 1 844 831€ ;

DIT que le montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale est de 1 844 831 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### BUDGET PRINCIPAL

#### PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les pièces constitutives du Compte de Gestion sont consultables en mairie auprès du service Comptabilité/Finances.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

VU les pièces constitutives du Compte de Gestion - exercice 2022, produites par la Trésorerie de Melun/Val de Seine ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion ne présente pas de différence avec le compte de l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable supérieur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31 ;

VU le tableau des effectifs ;

Après lecture, par Monsieur le Maire, des réalisations par chapitre en dépenses et en recettes de chaque section, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 731 146.99 €	Résultat 2022 : <b>+ 647 812.52 €</b>	Excédent de clôture : <b>+ 647 812.52 €</b>
	Recettes	3 378 959.51 €		
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 550 848.55 €	Résultat 2022 : <b>+ 227 532.50 €</b>	Excédent de clôture : <b>+ 1 389 519.57 €</b>
	Recettes	1 778 381.05 €		

Le document constituant le Compte Administratif 2022 est consultable en mairie auprès du service Comptabilité/Finances.

Afin de procéder au vote, Monsieur CHANUSSOT, Maire de la Commune de Grisy-Suisnes quitte l'Assemblée et le doyen d'âge assure la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et 1 abstention (M. Camek),

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice closes et les crédits annulés ;

ADOpte le compte administratif 2022.

### BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir entendu et adopté le compte administratif 2022 ;

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 731 146.99 €	Résultat 2022 : <b>+ 647 812.52 €</b>	Excédent de clôture : <b>+ 647 812.52 €</b>
	Recettes	3 378 959.51 €		
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 550 848.55 €	Résultat 2022 : <b>+ 227 532.50 €</b>	Excédent de clôture : <b>+ 1 389 519.57 €</b>
	Recettes	1 778 381.05 €		

Constatant les résultats ci-dessus à la lecture du compte administratif 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et 1 abstention (M. Camek)

DECIDE pour le budget primitif 2023 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 647 812.52 € à la section d'investissement au compte 1068

- de reporter l'excédent d'investissement de 1 389 519.57 € au compte 001.

### AJUSTEMENT D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES EXERCICE 2023

Par délibération n°25/2021 du 4 mars 2021, le conseil municipal a décidé de constituer une provision pour risques pour un montant total de 1457 € au titre de l'exercice 2022 en précisant que cette provision ferait l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre de l'année N, avec un montant de provision à ajuster dès N+1.

Pour l'exercice 2022, le Comptable Public a transmis un état des restes à recouvrer d'un montant de 404.5 €.

Le montant de la provision à reprendre sur l'exercice 2023 est de 1.457,00 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de garder le montant de la provision.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles R.2321-2 et R.2321-3, VU la délibération n°39/2022 du 13 avril 2022, décidant de constituer une provision pour créances douteuses,

VU la nomenclature comptable M57, VU l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2022, transmis par le Comptable Public,

CONSIDERANT que l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2022, transmis par le Comptable

Public, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de constituer une provision pour risques pour un montant total à 1 457 € au titre de l'exercice 2023.

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2023

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales, VU la délibération n° 021-2023 du 11 avril 2023, décidant pour le budget primitif 2023 l'affectation du résultat 2022,

VU la délibération n° 018-2023 du 11 avril 2023, fixant les taux de fiscalité directe locale 2023,

CONSIDERANT que l'affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 a été décidée par délibération du 11 avril 2023

CONSIDERANT que les taux de fiscalité directe locale 2023 ont été votés par délibération du 11 avril 2023,

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le vote du Budget primitif 2023 (budget principal).

Le budget primitif - exercice 2023 est joint au dossier de séance. Pour information, le budget primitif de Grisy-Suisnes pour l'exercice 2023 s'établit à 6 119 548.87 € décomposé comme suit :

• en investissement :  
- Dépenses : 3 459 335.87 €  
- Recettes : 3 459 335.87 €

• en fonctionnement :  
- Dépenses : 2 660 213 €  
- Recettes : 2 660 213 €

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et 1 abstention (M. Camek)

ADOpte le Budget primitif 2023 - Budget principal, en dépenses et en recettes

- en section de fonctionnement à 6 119 548.87 €  
- en section d'investissement à 6 119 548.87 €

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION MULTI-SERVICES

VU le Code général des collectivités territoriales, VU le Code général de la propriété des personnes publiques, VU l'intérêt que porte la ville à développer sur son territoire l'implantation de station multi-services,

# Conseil municipal

CONSIDERANT la nécessité de faciliter l'émergence d'une offre de recharge pour véhicules électriques sur la commune,

CONSIDERANT le projet d'installation de stations multi-services,

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions d'installations d'une stations-multiservices,

CONSIDERANT le projet de convention-cadre annexée d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre Stations-e et la Ville de Grisy-Suisnes,

CONSIDERANT que cette occupation est du domaine public n'excédant pas douze ans, le conseil municipal doit autoriser le maire à signer ladite convention

CONSIDERANT que les points de recharges, au nombre de trois à ce jour seront implantées au :

- 6 rue des Bois
- Rue de la Gare
- 2 rue de la Légalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité et 1 voix contre (M. Camek)

APPROUVE le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public,  
AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public

## QUESTIONS DIVERSES

Elisabeth FERREIRA pose à une question de la part de Christelle LANGLER à savoir si la haie arrachée rue des vignes arrachée va être remplacée ? Monsieur le Maire précise qu'une partie a été saccagée par les camions et que pour le moment

rien n'est prévu tant que c'est en chantier.

Monsieur CAMEK demande quel est le nombre d'habitants suite au recensement de la population.

Nadine GAVARD annonce les chiffres qui sont officiels tant qu'ils ne sont pas validés par l'INSEE.

- Le taux de recensement est de 95.7 %
- Il y a eu 75.3 % de retour internet (supérieur au prévisionnel qui était de 70 %)
- Les permanences avec l'écrivain public ont été complètes.

Il y a 298 personnes de plus qu'en 2018.

Puis il faut rajouter les populations sans adresse, (autrement dit les gens du voyage) : 143 personnes

De 1121 logements il y a 5 ans il y en a à ce jour 1384, donc 263 en plus.

Logements vacants : 122

Logements occasionnels : 29

Populations sédentaires et non sédentaires :

**2946 personnes** (officieusement)

INSEE nous versera 165 € par habitant en dotation.

Nadine GAVARD rapporte tout de même quelques difficultés rencontrées, comme :

Des logements sans sonnette, les gens qui ne répondent, bien qu'ils soient présents, il a fallu y retourner plusieurs fois.

On a eu aussi une lettre avec une empreinte digitale : une personne qui demandait de l'argent pour remplir son questionnaire...

Monsieur le Maire remercie Philippe CARTON et Nadine GAVARD pour le travail sérieux.

Lucien CARMELLE demande où nous en sommes pour les événements des 7 et 14 juillet au point de vue budget ? Nadine GAVARD confirme que la majorité est validée.

## Information SIETOM :

Virginie BRINJEAN précise qu'il n'y aura pas d'augmentation des ordures ménagères pour cette année mais certains se sont opposés à la suppression des ramassages des déchets verts.

D'autre part à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 on aura l'obligation de trier les bio déchets (épluchures légumes...). Elle demande si la mairie pourrait prévoir un point de collecte pour les personnes qui sont en immeuble qui n'ont pas la possibilité qui n'ont pas d'extérieur, pour ne pas mettre des composteurs.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura un souci de gestion.

Nadine GAVARD informe qu'il y a une collecte pour l'épicerie solidaire prévue au LIDL de Santeny on fait appel aux volontaires élus ou non.

Elisabeth FERREIRA demande où en est le projet de la Cabine de téléconsultations. Monsieur le Maire précise qu'on attend le vote du budget de la CCBRC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 20.

## UN PROJET ? VENTE · LOCATION

**COMPAGNEMENT PERSONNALISÉ** **LARGE DIFFUSION DES ANNONCES** **HONORAIRES ADAPTÉS**

**AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT**

**360° VISITE VIRTUELLE** **SERVICE PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ**

**Diagnostiques obligatoires OFFERTS\***

**Sandrine DURAND**  
**06 40 95 19 98**  
**Votre conseillère en immobilier**  
sandrine.durand@iadfrance.fr

*ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER*  
*Soyez bien accompagnés, confiez-moi votre projet immobilier !*

\*Tous les conseillers iad sont des agents commerciaux indépendants (sans détention de fonds) de la SAS IAD France immatriculée au RSAC. \* Remboursement des diagnostics dans la limite de 400€ pour tout mandat exclusif à la signature authentique de l'acte de vente, pour les biens à usage d'habitation. Opération commerciale réalisée à la seule initiative de Sandrine DURAND, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de MELUN sous le n°04332500, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS. La société IAD France SAS se décharge de toutes responsabilités liées à cette offre. - VISA IAD N°9454



Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Benoît Ducatillon  
Policier municipal



## POLICE MUNICIPALE

Tél. 01 64 88 47 41 - 06 72 63 18 21 - [police@grisy-suisnes.fr](mailto:police@grisy-suisnes.fr)

### RAPPEL ENTRETIEN DES TROTTOIRS DE NOTRE COMMUNE :

- Arrêté municipal N°14/2022 du 26 octobre 2022, conformément au code civil, notamment ses articles 1240 et 1242 alinéa 1<sup>er</sup>

*L'entretien des trottoirs incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.*

Chacun est tenu de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.

Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.



Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi.



Les services techniques communaux ne peuvent intervenir au pied des façades des immeubles qui sont privées.

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par les lois et règlements.



### POUR LA SECURITE DES ENFANTS AUX ABORDS DES ECOLES :

- La vitesse est limitée à 30 km/h rue des Bois. Des contrôles de vitesse sont régulièrement mis en place en coopération avec la gendarmerie.
- Les passages piétons doivent rester libre pour la traversée des enfants et notamment celui situé à l'entrée de la rue Omer Jouas.

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00, il est interdit de laisser stationner un véhicule pendant une durée supérieure à deux heures sur l'allée du cimetière (de la rue des Orchidées à l'entrée du cimetière).

#### ZONE BLEUE :



Vous devez disposer un disque de contrôle conforme sur le tableau de bord de votre véhicule et de façon visible.

Les absences de disque ou les temps dépassés seront systématiquement verbalisés conformément à l'arrêté municipal numéro 03/2022 du 29 mars 2022 et à l'article R417-3 du code de la route. (Amende de 35,00 €).



Le stationnement d'un véhicule « sur la voie publique » devient abusif au-delà de 7 jours consécutifs au même emplacement.  
Mise en fourrière du véhicule à la charge financière et pénale de son propriétaire.  
Infraction prévue et réprimée par l'article R 417-12 du code de la route. Il s'agit d'une amende de 35,00 €  
Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter la police municipale.



Gilbert Laborde  
Adjoint chargé  
de la Communication



Sophie Sowinski  
Agent chargée  
de la Communication

## MAIRE



Jean-Marc CHANUSSOT

## POLICE MUNICIPALE



Benoît DUCATILLON

## SECRETAIRE GENERALE



Elisa MONGEAU

---

## SERVICE TECHNIQUE

---



Eric CONCHON  
Responsable du service



Pascal BENETON



Jean-Marc HORRY



Richard LECOINTRE



Thomas SAMOEY

---

## SERVICE ADMINISTRATIF

---



Sophie SOWINSKI  
Accueil  
Etat-civil - Cimetière  
Communication  
Evènementiel



Tiphaine  
CHODRON DECOURCEL  
Secrétariat du Maire  
CCAS - Culture  
Moyens Généraux - Elections



Laura DUCHÉ  
Urbanisme  
Affaires foncières



Anne RICHARD  
Ressources Humaines



Véronica RAMOS  
Finances  
Comptabilité  
Régie centralisée  
Paie

# Communication

## SERVICE ENFANCE - HYGIENE DES BATIMENTS - ASSOCIATIONS



Séverine BOTCOAT  
Responsable des services

## SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE MATERNELLE



Julie BLANPAIN



Fatima  
DIAS RIBEIRO



Michelle GUERRIN



Clara DUVINAGE

## PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE - HYGIENE DES BATIMENTS



Laetitia RAMOS



Adèle JACOB



Fatiha ROBIC



Annie FAUSTINO



Catherine PRUVOT



Jeanne ONENDA

## Elles rejoignent notre équipe

### Tiphaine CHODRON de COURCEL

Après de nombreuses années au service de personnes vulnérables dans le domaine du médico-social et plus particulièrement dans l'accompagnement, je me suis réorientée et formée sur des fonctions administratives il y a déjà 5 ans.

Issue du monde associatif, je suis ravie d'intégrer la collectivité territoriale et de servir la commune de Grisy-Suisnes depuis le mois de janvier.



Je fais de mon mieux pour assurer les anciennes missions d'Elisa MONGEAU qui a été promue Secrétaire générale.

*Au plaisir  
de vous rencontrer  
lors des manifestations  
culturelles  
et de vous recevoir au CCAS.*



Anne-Marie AMARAL qui était en charge de dossiers d'urbanisme, a quitté la commune pour une autre collectivité après 14 années de bons et loyaux services à la Mairie.

Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

Elle est remplacée par Laura DUCHÉ à qui nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe de la mairie.

### Laura DUCHÉ

J'ai intégré la fonction publique en 2010, en tant qu'animatrice en centre de loisirs dans la commune de Pontault-Combault.

Après 8 années très enrichissantes auprès des enfants, j'ai choisi d'évoluer dans la filière administrative.

Après avoir réussi le concours d'adjoint administratif, j'ai été affectée dans le service de l'aménagement et du développement durables de la mairie de Pontault-Combault.

J'ai d'abord travaillé pendant un an et demi dans le secteur de l'environnement avant de me spécialiser dans le secteur de l'urbanisme dans lequel j'ai exercé mes fonctions pendant trois ans.

*Ouverte et à l'écoute, je suis prête à vous conseiller et à vous guider dans toutes vos démarches d'urbanisme pour mener à bien vos projets.*





Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Laura Duché  
Agent chargée  
de l'urbanisme

## LETTRE D'INFORMATION N°5 OCTOBRE 2023

### FIN DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU DOMAINE DE LA GRANGE-LE-ROY À GRISY-SUISNES



© Vlam Production et ECT  
Juin, 2023

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (Safer) de l'Île-de-France est devenue propriétaire en **2012 du Domaine de la Grange-le-Roy** (hors château et communs), réparti entre les communes de Grisy-Suisnes et de Coubert. L'objectif du projet est de **redonner au site une vocation agricole et naturelle sur 45 ha dont 25 sur Grisy-Suisnes**, via le confinement des pollutions anciennes, la recréation d'un substrat fertile et la réalisation de mesures écologiques.

La Safer, société à missions d'intérêt général sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances, s'inscrit dans une dynamique de développement équilibré des territoires. En tant qu'opérateur foncier, elle dispose d'outils juridiques lui permettant d'accompagner les mutations du foncier rural : maintenir la vocation agricole d'un bien ; éviter la surenchère des prix ; favoriser le développement local et protéger l'environnement.

Le contenu du projet est détaillé dans les lettres d'information n°1, 2, 3 et 4 consultables sur [le site Internet de la Commune de GRISY-SUISNES](#) - rubrique Environnement.



## ÉTAT D'AVANCEMENT : FIN PROCHAINE DES TRAVAUX

En **juin 2023**, le site a accueilli les derniers volumes de terres inertes, définissant ainsi la topographie finale du terrain. Un sol arable a ensuite été mis en place, avec l'expertise de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France.

Dans le prolongement du château, **une allée plantée sera réalisée à l'hiver 2023**. Elle sera composée d'un alignement d'arbres, d'arbustes et d'une prairie fleurie qui viendront renforcer l'intérêt paysager et écologique du site.



© Vlam Production et ECT  
Juin, 2023

Vue aérienne d'une mare restaurée



© Vlam Production et ECT  
Juin, 2023

Boisement et prairie



Au total, pas moins de **5 000 arbres ont été plantés sur la phase Ouest** par un chantier d'insertion professionnelle et **2 000 doivent encore l'être sur la phase Est**, en cours de finalisation. Ces boisements se composent d'une multitude d'essences d'arbres et arbustes indigènes (érable, chêne, viorne, aubépine...) favorisant la diversité végétale.

**18 hectares de prairies** ont également été semées, et seront dédiées, à terme, à l'installation ou la consolidation d'un éleveur.

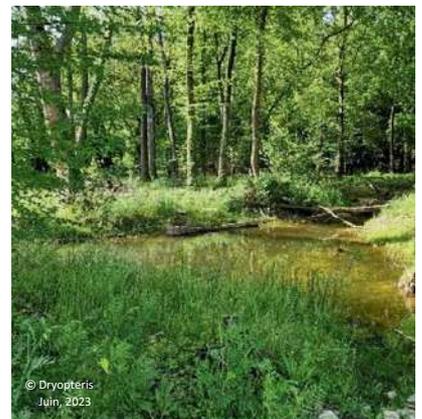
## Mesures écologiques :

- Création et restauration de zones humides et de mares.
- Restauration de murets en pierres sèches et installation de gîtes pour les reptiles.
- Installation de gîtes pour les chauves-souris (chiroptères).



Visite de site avec l'écologue de chantier

Pendant une trentaine d'années, le site va faire l'objet d'un **suivi écologique** dans le but de connaître l'état des milieux créés ou restaurés, et d'adapter la gestion si besoin.

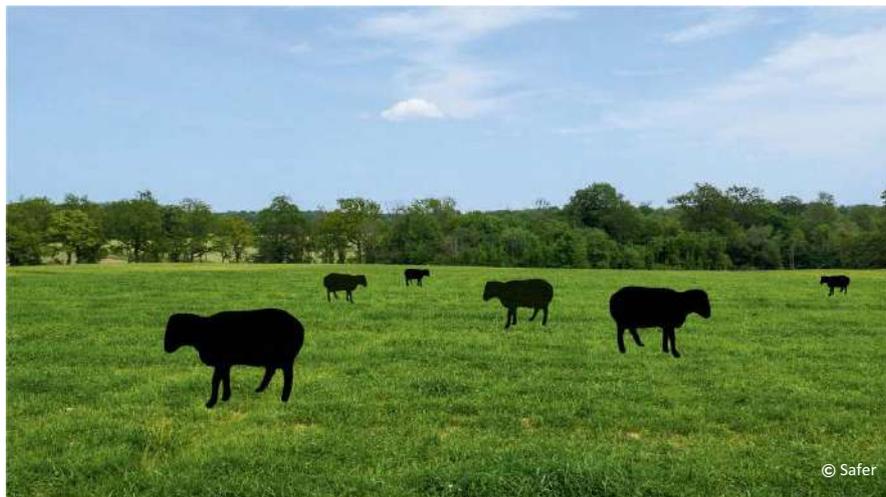


Zones humides restaurées



## PROJET AGRICOLE : BIENTÔT DES MOUTONS ?

D'ici un à deux ans, le temps que le sol se restructure et s'enrichisse, la Safer, appuyée par l'expertise de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France prévoit d'installer ou de consolider un élevage ovin du territoire. Pour cela, un appel à candidature sera réalisé par la Safer.



**VISITE DE SITE EN COURS DE PROGRAMMATION – DATE À VENIR PROCHAINEMENT**



## PROJET SUR LE SITE DE COUBERT

Dans la continuité du projet de requalification de la commune de Grisy-Suisnes, une deuxième phase est en cours d'étude sur la partie restante du Domaine, située sur la commune de Coubert.

Les intentions restent les mêmes : confiner les pollutions préexistantes, et redonner une vocation agricole et naturelle au site. Pour le moment, le dossier est en cours d'étude, nous vous tiendrons informés de sa progression. Il est ainsi prévu de proposer une surface agricole complémentaire de 10 ha sur ce site.

**RAPPEL** : Le chantier est interdit au public notamment pour des raisons de sécurité du fait des circulations d'engins.



## CONTACTS



Safer de l'Ile-de-France  
19 rue d'Anjou - 75008 PARIS  
Tél : 01 42 65 28 42  
Fax : 01 42 65 08 50  
[www.safer.idf.fr](http://www.safer.idf.fr)  
SAFER\_IDF

☒ Safer de l'Ile-de-France



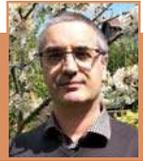
Ville de  
**Grisy-Suisnes**  
Le village de la rose

Mairie de Grisy-Suisnes  
Place de la Mairie- BP 1  
77166 Grisy-Suisnes  
01 64 05 90 03  
[accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)

En partenariat avec : **ECT**



René Morel  
Adjoint  
chargé des bâtiments



Eric Conchon  
Responsable  
Service Technique



AVANT



APRÈS

## Nettoyage des gouttières et des vitres

Pendant la période estivale, un grand nettoyage des vitres de tous les bâtiments a été réalisé.

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics, toutes les gouttières ont été nettoyées au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2023.

## Travaux école maternelle LA RUCHE



AVANT



APRÈS

La réfection des sols de l'école maternelle LA RUCHE, commencée l'été dernier, s'est poursuivie cette année pour deux classes et la bibliothèque.

## Éclairage gymnase

Le programme de modernisation des éclairages des bâtiments se poursuit.



AVANT



APRÈS

Cet été, c'est le gymnase qui a été équipé en projecteurs LED, ce qui permet des économies de consommation et un meilleur éclairage (même si des améliorations restent nécessaires).

## Bornes de recharge électrique

Deux bornes de recharge électrique ont été implantées cet été sur la commune suite au vote du conseil municipal du 11 avril 2023.

Une a été installée à côté du beffroi et l'autre à proximité des écoles sur le parking.



Les abords de la station située à côté du beffroi seront arborés.

Nous rappelons que ces emplacements sont réservés uniquement à la charge de véhicules électriques.

Nous souhaitons qu'ils soient largement utilisés afin d'éviter tout branchement dangereux (câble sur le trottoir).

## Toiture poste



**07 49 46 41 13**  
Stéphane Courtiller

- Dératisation
- Désinsectisation
- Désinfection

Professionnel qualifié CERTIBIOCIDE

 facebook/ ALTOBETES



La toiture du bâtiment de la poste étant devenue dangereuse, la réfection était indispensable. Elle a été réalisée courant juin.

## Enfouissements

Les enfouissements de la rue Valoise (évoqués dans le précédent bulletin) devraient se terminer début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023. Nous sommes désolés du désagrément que ces travaux ont engendré pour les riverains.



Philippe Carton  
Adjoint chargé  
de la voirie



Eric Conchon  
Responsable  
Service Technique

## Pose de barrières rue Omer Jouas



AVANT



APRÈS

## Création d'un trottoir sur la RN319 à l'entrée de la rue de la Coudras



AVANT



APRÈS

## Créations de places de parking rue de la Libération



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS

### Réfection de la route du Mesnil



### Réfection des accotements et du stop sur le chemin de Suisnes à Coubert



### Réfection du chemin des Guigniers

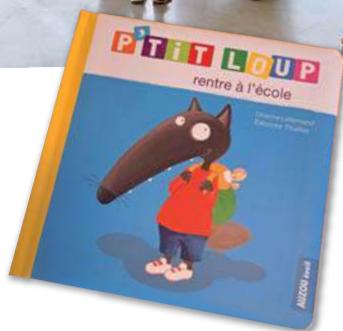
### Busage route d'Evry





Martine EMARRE  
Adjointe chargée  
des affaires scolaires

Séverine BOTCAOT  
Responsable  
du scolaire  
et périscolaire



### Pour les futurs élèves de petite section :

le livre « P'TIT LOUP rentre à l'école »  
a été offert à chaque enfant par Monsieur le  
maire dans l'école maternelle avant la kermesse.

## DISTRIBUTION DES CADEAUX DE FIN D' ANNEE :

Le 17 juin 2023

a eu lieu la traditionnelle kermesse des deux  
écoles qui marque la fin de l'année scolaire

A cette occasion, le maire accompagné de certains  
membres de l'équipe municipale a remis des  
cadeaux aux élèves qui franchissaient une étape clé  
de leur parcours scolaire.



### Pour les futurs élèves de CP :

un dictionnaire pour leur permettre de  
renforcer leur maîtrise de la langue  
française et d'enrichir leur vocabulaire.

### Pour les futurs collégiens :

une calculatrice et, nouveauté cette  
année, un dictionnaire d'anglais pour  
les aider à aborder les nouvelles  
matières et à développer leurs com-  
pétences en mathématiques et en  
langues étrangères.

L'entrée au collège marque une étape  
cruciale dans la scolarité des élèves, d'autant  
plus importante cette année, que les élèves de  
Grisy-Suisnes ont fait leur entrée en 6<sup>ème</sup> dans  
un collège tout neuf situé à Coubert, le collège  
«Marie Amélie LE FUR».





## Maternelle



## ECOLE MATERNELLE LA RUCHE



Une rentrée en douceur pour les tout-petits qui prenaient leur envol dans le monde de l'éducation.

La rentrée en maternelle marque le début d'une nouvelle aventure pour eux, car ils vont développer leur socialisation, leur autonomie, et acquérir progressivement des compétences clés.

Pour faciliter leur adaptation, les horaires de la rentrée scolaire ont été organisés de manière graduelle.

D'abord, les tout-petits ont été accueillis avec leurs parents dès 8 h 50 par toute l'équipe enseignante et les ATSEM. Ils ont, ainsi, pu se familiariser avec leur nouvel environnement, faire connaissance avec leurs camarades et se sentir en confiance.

Puis à 9 h 30, c'était au tour des moyennes et des grandes sections de faire leur rentrée à l'école « La Ruche ».

### ORGANISATION DE L'ECOLE MATERNELLE « LA RUCHE »

**Nombre de classes : 5**

**Effectifs élèves : 131**

Mme Muriel LAUDOU - GS  
Mme Marine JOUANAUD - GS/MS  
Mme Fabienne CHANOURDIE - PS  
Mme Isabelle ROCHE - MS/PS  
Mme Julie LEPICIER - MS

## ECOLE ELEMENTAIRE CHAMP FLEURI

Une rentrée scolaire sous le signe du changement à l'école « Champ fleuri » :



Cette année, la rentrée scolaire à l'école élémentaire a été l'occasion pour Monsieur le Maire et son adjointe au scolaire-périscolaire et associations, de témoigner l'engagement de la municipalité aux côtés des enseignants, des élèves et leurs familles.

Monsieur le Maire a profité de cette occasion pour féliciter Madame Machado pour sa nomination au poste de directrice de l'école élémentaire « Champ Fleuri ».

## Elémentaire



### ORGANISATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « CHAMP FLEURI »

**Nombre de classes : 8**  
**Effectif élèves : 185**

Mme Sonia MACHADO – CP  
Mme Dalila GAMEIRO – CP/ CE1  
Mme Alexandrine LEITAO – CE1  
Melle Anne Marie NOVOZIAK – CE2  
Mme Christelle LANGLER – CE2/ CM1  
M. Christophe PUECH – CM1/ CM2 a  
M. Romain BARRÉ – CM1  
M. Fabien RENAUD – CM1/CM2 b

## Une organisation du périscolaire adaptée pour accompagner les besoins des parents et des enfants.

Cette année, afin de répondre aux besoins des parents, des changements ont été opérés à l'école « Champ fleuri » pour offrir une meilleure prise en charge des enfants en dehors des heures de classe.

### La garderie du matin : une ouverture anticipée pour faciliter la vie des parents.

Pour faciliter l'organisation des familles, la garderie du matin de l'école maternelle et élémentaire ouvre désormais ses portes à 7 h 00, ce qui permet aux parents qui commencent tôt de déposer leurs enfants en toute tranquillité avant de se rendre à leur travail.

### Un accueil différencié pour les élémentaires et les maternelles le matin

Pour mieux prendre en compte les spécificités des différents niveaux scolaires, l'organisation de la garderie du matin a été scindée en deux groupes distincts.



Les élèves élémentaires sont accueillis dans la bibliothèque de l'école « Champ fleuri », un espace qui leur est familier.

Quant aux élèves de maternelle, ils bénéficient d'un accueil spécifique à l'école «La ruche». Ces aménagements permettent aux animateurs d'adapter les activités proposées en fonction des besoins et des intérêts de chaque groupe d'âge.

### Un accompagnement jusqu'en fin de journée.

Après les heures de classes, les élèves des classes élémentaires peuvent se rendre à l'étude proposée à l'école «Champ Fleuri» de 17 h à 18 h 15 afin de bénéficier d'un temps dédié pour réaliser leurs devoirs.

Ils peuvent ensuite rejoindre les élèves des maternelles à la garderie située dans l'école «La Ruche» où ils sont accueillis jusqu'à 19 h. Cette organisation permet d'offrir une continuité d'encadrement pour les enfants favorisant ainsi la sérénité des familles, le bien-être et l'épanouissement des enfants.

## Les « P'tits marmitons » : Un espace adapté pour les enfants

Le restaurant scolaire les « P'tits marmitons » accueille les enfants entre 12 h et 13 h 50 pour leur offrir un repas équilibré et adapté à leurs besoins dans un cadre convivial.

### Un accueil différencié pour les maternelles et les élémentaires :

- Les petites sections arrivent à 12 h, tandis que les moyens et les grands arrivent au restaurant scolaire à 12 h 30. Les enfants sont servis par les ATSEM et les agents de restauration, qui veillent à leur offrir un repas adapté à leurs besoins nutritionnels. Cet accueil personnalisé encourage les plus jeunes à prendre le temps de manger et favorise les échanges entre eux.

- Pour les élémentaires, le restaurant propose un service sous forme de self. Les enfants ont ainsi la possibilité de choisir parmi les différents plats proposés, favorisant leur autonomie et leur apprentissage de l'équilibre alimentaire.



### Des activités variées au programme :

Pour divertir et stimuler les enfants, des activités variées (manuelles, artistiques,...) sont proposées par les animatrices qui mettent à leur disposition du matériel adapté dans chaque groupe.



Depuis la rentrée scolaire, une table de tri des déchets a été installée au restaurant scolaire.





Les agents de restauration sont présents pour guider les enfants dans leur choix et veiller à ce qu'ils composent un repas équilibré.

### Des repas équilibrés et variés :

Une attention particulière est portée à la qualité des repas proposés aux enfants.

Les allergies alimentaires et les régimes spécifiques sont pris en compte. Les parents sont invités à informer le service scolaire-périscolaire de la mairie des éventuelles allergies ou intolérances de leurs enfants. Un suivi rigoureux est mis en place pour garantir la sécurité alimentaire des enfants et leur offrir des alternatives adaptées à leurs besoins.

## FONCTIONNEMENT DES RÉSERVATIONS / ANNULATIONS PÉRISCOLAIRES

Pour permettre aux enfants de bénéficier des temps périscolaires (accueil du matin, du soir, restauration scolaire et étude), les familles doivent effectuer préalablement les réservations et le paiement directement sur le site [www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr)

### RESTAURATION SCOLAIRE

Réservation et paiement ou annulation avec avoir 3 jours avant la prestation (au plus tard à 10 h).  
Ex : pour la restauration du lundi, réserver ou annuler au plus tard le vendredi avant 10 h.

### ACCUEILS : MATIN, SOIR, ETUDE

La veille de la prestation (au plus tard à 10 h).

Les familles ont la possibilité de réserver :

à la journée (lors de besoins occasionnels),  
à la semaine,  
au mois,  
ou de vacances à vacances.

**Les Serres  
de  
Villemin**

**PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS**  
**Catherine et Pascal Oriot**

Vente au détail  
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.  
Fermé le dimanche et jours fériés

**OUVERT :**  
**MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE**  
Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES  
**Tél. : 01 64 05 95 76**

**FOURNITURE DE MATERIAUX  
POUR LE GROS OEUVRE**

- OSSATURE - ISOLATION - PLAQUE DE PLÂTRE - BOIS - PANNEAUX
- ASSAINISSEMENT - ETANCHÉITÉ - AGRÉGAT - ARMATURE
- OUTILLAGE - FIXATION - QUINCAILLERIE - PROTECTION

**LIVRAISON SOUS  
48 HEURES SUR  
CHANTIER**

**VENTE AUX  
PROFESSIONNELS ET  
PARTICULIERS**

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI : 7H - 12H / 13H30 - 17H30**  
**SAMEDI : 7H30 - 13H**

Facebook : @grisymateriaux77  
Instagram : grisymateriaux  
Email : grisymateriaux@orange.fr

**GM 77** GRISY MATERIAUX  
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

12 rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes  
tél. 09 66 84 93 38  
Portable : 06 33 49 67 31



Martine EMARRE  
Adjointe  
chargée des associations



Séverine BOTCAOT  
Responsable  
des associations

## FORUM des ASSO CIATIONS

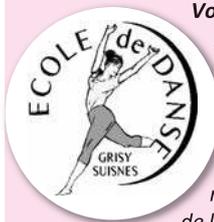
**Le samedi 9 septembre, de 9 h 30 à 13 h,**  
s'est déroulé le forum des associations dans le gymnase.

La plupart des associations de Grisy-Suisnes étaient présentes.  
Les clubs de volley, de danse, de football (Chevry) et de judo  
ont offert des démonstrations qui ont enchanté petits et grands.



Le comité des fêtes a assuré la buvette.  
La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles qui ont contribué à cette journée  
couronnée de succès, ainsi que les nombreux visiteurs qui font vivre le tissu associatif de notre commune.

Le gala de danse de fin d'année a eu lieu le samedi 10 et dimanche 11 juin à la salle Notre-Dame-des-Roses qui était comble. Vous êtes en effet nombreux à être venus assister à cette représentation sur le thème de l'Amour.



Avec une ouverture en hommage à notre ancienne présidente et très aimée Lucile, dansée en solo par sa fille Mathilde rejoint par l'ensemble du groupe adulte, ce spectacle fut rempli d'émotion et de passion. Il s'est ensuite poursuivi avec quinze superbes chorégraphies en groupe, en duo, solo et trio, toutes imaginées et mises en scène par nos professeures Isabelle et Magali.

Afin de clôturer cette année autour de notre amour commun pour la danse, nous nous sommes réunis le mercredi 5 juillet autour d'un goûter dans la cour de l'école élémentaire de Grisy. Ce fut l'occasion de nous régaler avec des gâteaux cuisinés par les adultes de l'association, nous rappeler de beaux souvenirs en visionnant pour la première fois le dernier Gala, partager les projets de vacances et de rentrée de chacun, et bien sûr de danser ensemble, encore et toujours !

Maintenant que l'été touche à sa fin, nous sommes impatients de reprendre les cours de danse la semaine du 18 septembre.

Pour les personnes souhaitant nous rejoindre, les inscriptions sont ouvertes pour tous, avec des cours de modern'jazz à partir de 4 ans et un cours de barre à terre permettant de souffler, se détendre et étirer son corps pendant 1 heure.



Attention, le nombre de place est limité par cours. Un simple formulaire à remplir (scanner le QR code ci-dessous) vous permet de vous inscrire avec un premier cours d'essai gratuit pour confirmer ou non votre adhésion.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux pour suivre les actualités et pour réserver vos places !



@ecolededansegrisy



ecolededansegrisy@gmail.com



@ecolededansegrisy



## BIEN-ÊTRE POSTURAL

Grisy-Suisnes

C'est une technique corporelle qui demande à être vécue afin de solliciter tant le corps que l'esprit.



« C'est un château de cartes qui se construit, chaque moment expiratoire représente une carte supplémentaire. Plus le stretch avance, plus le château se construit, plus la maîtrise du travail est intense. Et puis, on arrive au stade final où la posture est atteinte, où la dernière carte est posée et le château achevé... »

J.P. MOREAU (Fondateur de cette technique)

Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter au 06.86.80.31.67  
Ou par mail : bien-etrepostural@laposte.net

## Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42  
06 07 35 38 90

Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS



Pour toutes personnes souhaitant s'inscrire ou pour toutes demandes de renseignements, veuillez contacter le président au 07 82 54 21 27 ou Mr Thierry Gouble, responsable de l'école de foot, au 06 81 49 72 31.

Adresse e-mail: [fcchevry77@gmail.com](mailto:fcchevry77@gmail.com)

Le samedi 9 septembre 2023, s'est tenu le forum des associations de la commune de Grisy-Suisnes.

À cette occasion, le FC Chevry a tenu à participer à l'événement et a brillé par sa présence.

Le forum s'est déroulé dans une ambiance agréable et conviviale ! Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement la mairie de Grisy-Suisnes pour son accueil.

Le FC Chevry est fier de présenter son club familial et d'offrir aux enfants (filles et garçons) le plaisir de pratiquer le football.

Nous souhaitons également une collaboration avec la commune de Grisy-Suisnes afin de promouvoir ensemble les valeurs du football qui sont chères à notre club : le plaisir, le respect, l'engagement, la tolérance et la solidarité !

Le club célébrera bientôt ses 50 ans d'existence, soit 50 années de plaisir footballistique !

Le président, Hadj Hakim

## Le club de Krav Maga de Grisy-Suisnes continue de réaliser des événements attractifs et de proposer à ses adhérents de nombreuses possibilités.

Après avoir accueilli les champions Franck ROPERS\*, Ismaila SARR\*\* et Leslie GROUX\*\*\* lors de la saison précédente, c'est Greg MMA qui est venu faire un stage le 5 Février au sein du gymnase de Grisy.

Ses vidéos cumulent des millions de vues sur internet, Greg MMA est un adepte du karaté shotokan qui s'exerce aussi en MMA, et il anime la chaîne Youtube de Karatebushido.

Plus de 100 participants ont eu le plaisir de participer à ce stage exceptionnel, bonne humeur et travail sérieux ont permis de réaliser une journée très réussie.

Nous avons été contraints de refuser de nombreux candidats (> 300), et pour des raisons évidentes nous nous laissons à nouveau le droit de refuser des participants pour les prochains stages qui seront organisés par le club.



Sur la saison 2022-2023, le club de Krav MAGA de Grisy-Suisnes comptait 49 adhérents, dont 37 % de femmes, ce qui constitue un franc succès et démontre une véritable attractivité autour de ce sport.

La mixité est un point important de notre association dont le but est d'apprendre des techniques de self défense accessibles à tous, hommes ou femmes et cela quel que soit le gabarit.

Cette année, le club ouvre un nouveau cours de self défense pure pour les enfants de 9 à 14 ans, qui se tiendra le mercredi entre 14 h et 15 h30, au dojo de Grisy, encadré par un professeur féminin diplômé. Ce cours permettra à ces pratiquants de découvrir des techniques de self défense adaptées à ce jeune public.

Si vous avez envie de faire un essai, si pour vous la convivialité, la bonne humeur, sont des valeurs que vous partagez, nous proposons 3 entrainements par semaine pour les adultes (> 14 ans) et 1 pour les enfants entre 9 et 14 ans :

- Lundi 20 h - 22 h : Krav Maga
- Mercredi : 14 h - 15 h 30 : Krav Maga pour les enfants entre 9 et 14 ans
- Jeudi 20 h 30 - 22 h : cours de boxe pieds/poings
- Samedi 11 h - 12 h 30 : Krav Maga ou Grappling ou MMA (les cours varieront d'un samedi à l'autre selon un calendrier partagé).

Pour plus de renseignements vous pouvez nous joindre au 06 98 90 24 09 (Yves) ou au 06 70 18 69 07 (Dominique).

\* Franck ROPERS pratique les arts martiaux et sports de combat depuis plus de 38 ans, parmi lesquels le Viet-Vo-Do, la Boxe Française, la Boxe Anglaise et la Boxe Thaïlandaise, il est juge et référent National des Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique pour le Penchak Silat.

\*\* Ismaila SARR est un ancien champion de France, d'Europe et du monde de SAVATE en élite A

\*\*\* Leslie GROUX est une ancienne finaliste des championnats de France technique Savate

En raison du départ de notre coach Laëtitia en province cet été, il y a eu quelques changements dans notre association

**SECTION FITNESS GRISY à la rentrée.**



Lundi 20h15/21h30 - **FIT TRAINING Adultes** :  
1h Renforcement musculaire /Cardio/ Abdos  
+ 15 min Stretching (à partir de 16 ans)

Jeudi 17h55/18h40 - **FIT TRAINING JUNIOR**  
- 11/15 ans - NOUVEAU à Grisy !!  
Renforcement musculaire, parcours sportifs  
et défis cardio pour les 11 - 15 ans

Jeudi 18h45 / 19h45 – **PILATES Adultes**  
(à partir de 16 ans)

Jeudi 20h00 / 21h15 – **ZUMBA Adultes**  
(à partir de 16 ans) – 1h Zumba  
+ 15 min Stretching

Lieu : Salle polyvalente : derrière la mairie



*Si vous avez envie de bouger  
dans une ambiance conviviale et sportive  
au sein de notre village, venez nous rencontrer ;  
il est encore temps de venir nous rejoindre.*

Cours d'essai possible à tous moments de l'année  
=> **Contact : Patricia 06.21.89.05.81**



*C'est la rentrée !*

Nous voilà repartis  
pour une nouvelle année sportive.  
Rentrée en douceur..., cours variés et soutenus.

Toujours dans la bonne humeur  
avec nos coaches,  
Anna pour le Pilates et Laura pour le Renfo/Cardio !

**Nous vous donnons rendez-vous  
les lundis et jeudis :**

- Lundi Pilates avec Anna :  
de 18h à 19h et de 19h à 20h au Dojo.
- Jeudi renforcement musculaire/cardio avec Laura :  
de 18h30 à 19h30 au Dojo.

**N'hésitez pas à essayer avant de vous inscrire.**

Pour tous renseignements contactez :

**Hilem : 06-26-48-78-60**

**Valériane : 06-75-77-34-04 (après 18h30)**

Sportivement,  
Le Bureau Grisy Gym

## Le tennis pour tous

Le Tennis Club est heureux de pouvoir vous accueillir pour cette rentrée et espère vous retrouver nombreux, jeunes et adultes, que vous soyez fidèles adhérents, nouveaux arrivants ou futurs inscrits.



L'année écoulée s'est terminée par une matinée de remises de récompenses et de casquettes à nos jeunes ainsi que d'un moment de convivialité autour d'un barbecue ensoleillé.

Nous vous rappelons que le Tennis Club propose (voir flyers en mairie pour les tarifs) :

- des leçons collectives pour enfants et ados de 5 à 18 ans le mardi, mercredi, jeudi et samedi,
- des leçons collectives pour adultes hommes, femmes, débutants ou confirmés (en soirée ou samedi matin)
- des stages pendant les vacances scolaires,
- des animations, tournois et compétitions pour jeunes et adultes
- mais également du jeu libre sans prise de leçon, avec accès aux réservations des terrains (2 courts extérieurs et créneaux dans le gymnase chauffé) via l'application TEN UP.



**Vous avez envie de nous rejoindre ou de réaliser une séance d'essai, n'hésitez pas à nous contacter :**

Jimmy Joly 06 23 01 63 09 ou Thomas Boudy 06 58 32 28 92 ou

[tc.grisysuisnes@fft.fr](mailto:tc.grisysuisnes@fft.fr)

TC GRISY : [https://www.facebook.com/pg/tennisclubgrisy/photos/?ref=page\\_internal](https://www.facebook.com/pg/tennisclubgrisy/photos/?ref=page_internal)

Bonne rentrée à tous ! Sportivement  
L'équipe du Tennis Club



**Vous êtes majeur, joueur débutant ou confirmé, le volley club de Grisy-Suisnes vous accueille tous les mercredi soir de 20 h 30 à 22 h 30 au gymnase de Grisy-Suisnes, rue des Bois.**

Après un échauffement rapide, nous faisons quelques matchs dans une bonne ambiance.

Venez tester une séance un des premiers mercredis du mois de septembre (baskets de salle et tenue de sport).

L'an passé, en plus de nos entrainements hebdomadaires, nous avons participé au tournoi de Beach organisé par Chevry-Cossigny où nous sommes arrivés 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Nous nous retrouvons également de temps à autre pour partager un moment de convivialité et discuter de nos projets sportifs autour d'une « galette » ou d'une « pizza ».

Tarif annuel : 90 € pour une personne.

**Pour nous contacter :**

email : volleyclubgrisy@gmail.com  
 Chrystelle RENARD : 06.22.65.43.10  
 Karine HUBERT : 06.44.94.31.30



**La fin de saison 2022/2023 du Tennis de table de GRISY-SUISNES s'est déroulée sous les meilleurs auspices. Pour la première fois une équipe de GRISY TT a remporté le titre de championne de France en Sport et Milieu Rural, le dimanche 28 mai 2023 à MEZE dans l'Hérault (34).**

Après avoir brillamment remporté le Championnat de Seine et Marne, cette équipe de jeunes, entraînée par Bruno NAUDINOT et coachée par Mickaël BERT a représenté le club et la ville de GRISY-SUISNES dans la catégorie ESPOIR (jeunes nés à partir du 01/09/2008 incluant obligatoirement une féminine).

Ils ont été titrés en dominant les cinq autres équipes de différentes régions de France. Un grand Bravo à Leïa COCHET CLAUSS, Eliott CHATEAUNEUF PRATT, Amin ADJOUALI TAHIR, et Melvin BERT.

Concernant les autres résultats du club nous avons pu assister lors du Championnat de Seine et Marne en Sport en Milieu Rural à une finale 100 % Grisy, dans la catégorie vétéran + 40 ans, où Laurent BAILLY remporta la victoire sur Yann TELL.

Enfin, des résultats mitigés pour le Championnat en équipe du Sport en Milieu Rural, avec en première phase, la montée en SMR 1 de notre équipe 2 qui s'est classée 2<sup>ème</sup>, mais qui redescendra en SMR2 en fin de saison. Notre équipe 1 quant à elle se maintient en SMR 1.

En Fédération Française de Tennis de Table (FFT) suite à la réforme de compositions des groupes l'équipe 1 débutera la saison en 1<sup>ère</sup> division et l'équipe 2 en 2<sup>ème</sup> division.

N'hésitez pas à nous rejoindre, les entrainements ont lieu les lundis pour les jeunes de 19 h 30 à 20 h 30 et les adultes de 20 h 30 à 23 h, et le vendredi de 20 h à 24 h au gymnase de Grisy.

**Pour toute demande de renseignement :**

Thierry GUEGO : 06 15 57 14 30 - Bertrand CANDE : 06 44 01 58 64  
 Mickaël BERT : 06 66 06 86 61 (responsable jeunes) - Frédéric LAMIGNON : 06 50 47 74 24





## Hatha Yoga à Grisy-Suisnes et à Soignolles en Brie :

Depuis 10 ans la commune de Grisy-Suisnes accueille notre association « Pas de tortue ... Pas de lièvre », donnant la capacité de proposer à ses habitants, ainsi qu'à ceux des villages alentour, des cours de Hatha Yoga.

Notre professeur qualifiée, Jane Auld met en place des cours de qualité, chaque semaine. Vous avez ainsi la possibilité de pratiquer cette activité le mardi matin de 10 h à 11 h 30 dans la salle polyvalente à Grisy, mais aussi le mardi soir dans la salle des fêtes de Soignolles en Brie ou le jeudi soir de 19 h à 20 h 30 dans la salle Mme Hégot à Grisy Suisnes. Dans un cadre agréable, nous vous invitons à venir pratiquer cette activité où la bienveillance et la recherche du bien-être sont des mots clefs.

**Les différentes techniques, posturales et respiratoires de Yoga aident à accumuler les outils pour mieux vivre les conditions de vie parfois compliquées, pour mieux devenir acteur de son corps et de son esprit, capable de diminuer le stress pour des périodes de plus en plus longues.**

Grâce à ces techniques de respiration combinées avec des enchaînements de postures, vous pouvez tonifier et stimuler votre corps et à la fois trouver la détente intérieure. La pratique du Yoga par sa répétition pourra avoir une implication sur la qualité de la vie vous aidant à suspendre les tourbillons des pensées. Les devoirs de la vie quotidienne, familiale et professionnelle s'estompent et l'instant présent prend son importance. La pratique de la relaxation et de la méditation est ensuite plus facile d'accès car le corps et le mental sont réunis.

### Comment Pratiquer :

Le secret est la régularité. Il vaut mieux pratiquer souvent mais peu, que longtemps mais irrégulièrement.

Pour faire cela l'association « pas de tortue pas de lièvre » vous propose des cours de Yoga :

#### A Grisy-Suisnes, 77166 :

- Le Mardi : de 10 h à 11 h 30
- Le Jeudi : de 19 h à 20 h 30

#### A Soignolles en Brie, 77111 :

- Le Mardi : de 19 h à 20 h 30

Pour trouver une certaine sérénité dans le monde trépidant d'aujourd'hui : Jane Auld, professeur de Yoga diplômée, pour l'association

« Pas de Tortue Pas de lièvre »

vous invite à prendre contact par tél : 01 64 05 97 36 ou email : [auldpeirolo@wanadoo.fr](mailto:auldpeirolo@wanadoo.fr)



## L'association... Pas de tortue... pas de lièvre...

active depuis 14 ans sur la commune et alentour propose dans sa section YOGA, en plus de ses 3 cours hebdomadaires, une nouveauté pour l'année scolaire 2023-2024.

Jane Auld, professeur de yoga mais aussi forte de ses expériences d'éducatrice spécialisée et dans son travail d'art-thérapeute dans les centres et foyers spécialisés, vous propose des accompagnements adaptés aux adolescents pour la préparation mentale des examens de fin de cycle scolaire comme le baccalauréat.

### Comment :

- Par un travail de préparation mis en place à travers des ateliers pratiqués en groupe.
- Pendant 10 semaines de février à mai 2024.
- Au rythme d'une séance d'1 h 15 par semaine hors vacances scolaires.

### Objectifs :

- Assurer une meilleure maîtrise de soi face aux situations de stress.
- Mettre en exergue l'apprentissage des exercices de respiration et de relaxation afin de se positionner en tant qu'acteur dans sa gestion de stress se donnant la possibilité d'être autonome au moment des épreuves
- Faire naître les capacités personnelles à comprendre son corps et son mental pour faire émerger des outils pour mieux maîtriser les sensations et les réactions émotionnelles.

Contact : Tél : 01 64 05 97 36 - Tel : 07 81 85 50 16

Email : [auldpeirolo@wanadoo.fr](mailto:auldpeirolo@wanadoo.fr)



*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt... Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER**

**6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES**

*Pour tous renseignements s'adresser à Valérie*

**Tél.: 01 60 29 26 09**

**Mobile : 06 74 69 95 52**

## JUDO CLUB MOISSY-CRAMAYEL

INSCRIPTION JCMC – GRISY SUISNES SAISON 2023/2024					POUR LES CATEGORIES SUIVANTES, LES COURS ONT LIEU A MOISSY CRAMAYEL OU A COMBS LA VILLE					
 <p>Le Judo Club Moissy Cramayel ouvre une antenne à Grisy Suisnes pour la saison 2023 2024 pour les enfants entre 4 et 9 ans. Fort d'une expérience de plus de 20 ans, les cours sont donnés par des professeurs diplômés et avec une expérience du haut niveau.</p> <p>Plus d'information sur notre site : <a href="http://www.judo-moissycramayel.com">www.judo-moissycramayel.com</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'inscription effectuée sur le site du club ou le Formulaire d'inscription rempli et signé.</li> <li>❖ L'attestation QS Sport signé pour les mineurs.</li> <li>❖ Le paiement de la cotisation (chèques, espèces, chèques ANCV, coupons sports).</li> </ul>	2012-2013	Benjamins	Lundi (Combs) Mercredi Vendredi	18h30 - 20h00	210€	2010-2011	Minimes	Mardi Jeudi (Combs) Vendredi	18h30 - 20h00	210€
	A partir de 2008	Adultes (Cadets / Juniors / Seniors)	Lundi Mercredi (Combs) Vendredi	20h30 - 22h00	230€	A partir de 2011	MMA (Mixed Martial Arts)	Samedi	13h00 - 14h30	160€
	<p><b>Tarif dégressif pour les membres d'une même famille :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 personnes inscrites : - 10€ sur la cotisation JCMC</li> <li>❖ 3 personnes inscrites : - 25€ sur la cotisation JCMC</li> <li>❖ 4 personnes inscrites : - 45€ sur la cotisation JCMC</li> <li>❖ 5 personnes inscrites : - 75€ et -30€ par adhérents supplémentaires</li> </ul>									
Né(e)s en	Catégories	Jours	Heures	Cotisation						
2018-2019	Baby Judo	Mardi	17h15 - 18h00	160 €						
2016-2017	Mini Poussins	Mardi	18h00 - 19h00	195€						
		Vendredi	17h15 - 18h15							
2014-2015	Poussins	Mardi	19h00 - 20h00	195€						
		Vendredi	18h15 - 19h15							



**TRAVAUX PUBLICS  
VOIRIE  
ASSAINISSEMENT  
AMÉNAGEMENT URBAIN**

24 rue Raoul Dautry  
77340 Pontault-Combault  
Tél : 01 60 29 42 72  
Mail : [tp2000@tp-2000.fr](mailto:tp2000@tp-2000.fr)  
[www.tp-2000.fr](http://www.tp-2000.fr)



**Au Coeur de Soi**  
*L'équilibre et le bien être pour tous*  
**Sandrine DELHOMME**

**06 73 18 98 71**    **HYPNOSE - SOPHROLOGIE**  
Consultations sur RV  
Cabinet privé  
9 Rue Paul Doumer  
77166 GRISY SUISNES

Certificat Professionnel Inscrit au RNCP  
Certifiée Maître Praticienne en Hypnose

[www.centre-hypnose-brie-77.com](http://www.centre-hypnose-brie-77.com)  
[www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com](http://www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com)



**VOTRE SERVICE DE TAXI À GRISY-SUISNES  
DEPUIS 2018**

# TAXI JET



**Mobile : 07 87 74 07 66**  
**[taxijet77@gmail.com](mailto:taxijet77@gmail.com)**  
**[www.taxijet77.com](http://www.taxijet77.com)**

*Toutes distances. Gares - Aéroports - Hôpitaux  
(Conventionné CPAM) - Livraison de plis et colis.*



**Nobell**  
PLOMBERIE  
*David Lebon*

☎ 06 73 54 59 26

**"Ma priorité, vous dépanner"**  
**Artisan plombier**  
3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes

## CLUB DU TROISIEME AGE DE GRISY-SUISNES CORDON



Chères Amies, Chers Amis,  
Après un été ensoleillé, agréable, festif, **LE CLUB DU 3<sup>EME</sup> ÂGE** vous donne rendez vous pour vivre une rentrée souriante, dynamique, sympathique à travers ses diverses activités

**LA GYM DOUCE** très conviviale qui permet de vous maintenir en forme  
Tous les LUNDIS ET JEUDIS de 10 h 30 à 11 h 30 dans la salle polyvalente.  
**VENEZ ESSAYER !**

**LES MERCREDIS APRES MIDI DE 14 h à 18 h SALLE F. COURBOIN**

Jeux de Société, belote, tarots, scrabble, rummicube  
avec goûter convivial à 16 heures

**LES SORTIES, THEÂTRE, REPAS , VOYAGES**



*Ne restez pas isolés, gardez le plaisir des relations sociales.*

*Vous aimez les contacts sociaux, vous avez des qualités d'organisateur, un sens des responsabilités, alors n'hésitez pas, lors de notre Assemblée Générale qui se tiendra en janvier 2024, à poser votre candidature comme membre du bureau et pourquoi pas devenir Président du Club !*

Alors à bientôt, nous serons très heureux de vous accueillir.

Le président, Bernard MARCHAND 06 27 19 42 15.

## L'Académie



[azele77@gmail.com](mailto:azele77@gmail.com)

L'Académie d'Azele propose aux adolescents et adultes amateurs de pratiquer des techniques et différents modes d'expressions, de découvrir de nouveaux outils et matériaux :

dessin, peinture, aquarelle, fusain, lino-gravure, pastels sèche et grasse, encre, sanguine, collage, découpage, nature morte...

**De développer sa créativité et son imaginaire.**

Les cours s'appuient sur des sujets proposés : nature morte, photos et sur la créativité personnelle de chacun.

**Le matériel est fourni :** crayon, fusain, gouache, pastel gras, acrylique, papiers spéciaux, encre, lino, colle, aquarelle, outils spécifiques.



Vous apportez vos crayons de papiers, gomme et le papier canson format « raisin », tous les mercredis de 19 h à 21 h, sauf vacances scolaires.

Voilà un bon moyen de décompresser, de se recentrer en pratiquants dans la bienveillance et la bonne humeur des activités créatives .



### Combien, quoi, quand, qui ? ...

#### Emprunts 3 semaines :

6 livres et/ou revues, 2 CD et 1 DVD.

#### Permanences :

Mercredi & Samedi de 15 h à 17 h

Vendredi de 18 h à 19 h

Tout le monde !!!

### Restez informé !

Consulter son compte lecteur  
Chercher un document  
Faire des réservations  
S'informer sur la bibliothèque



### Medialib77

Cinéma, ebooks et autoformation  
pour tous les usagers  
de la bibliothèque



### Vos envies sont exaucées !

Vous désirez un document ?  
Parcourez le catalogue  
de la Médiathèque départementale  
de Seine-et-Marne  
et demandez nous de vous le réserver.



### Abonnements Jeunesse :

- Histoires pour les petits
- Tout comprendre
- J'aime lire
- Babille



Votre avis nous intéresse  
pour que votre bibliothèque  
vous ressemble.  
Exprimez-vous !

### Abonnements Adulte :

- Vital Food
- Mode et Travaux
- Idées à faire
- Parents

**Le Guide du Routard  
de Seine et Marne  
vous attend !**

### La rentrée littéraire Mille Pages

Mon mari - M. Ventura  
Sa préférée - S. Jollien Fardel  
Ainsi parlait ma mère - R. Benzine  
Même le bruit de la nuit a changé - V. d'Urso  
Les amies - N. Le Blevennec  
Chaleur humaine - S. Joncour  
L'épaisseur d'un cheveu - A. Berest  
Veiller sur elle - JB. Andréa  
Les parts oubliées - C. Wilkerson  
Et moi je me contentais de t'aimer - R. Postorino

La bibliothèque a entamé  
le rafraîchissement de ses collections  
qui se poursuivra encore quelques semaines.  
Un réassort est en cours auprès  
de la Médiathèque Départementale  
et de nombreuses nouveautés sont déjà arri-  
vées : BD jeunesse, mangas,  
documentaires adulte et jeunesse ...

### Nounoulit

2 mardis par mois  
de 10 h à 11 h  
Eveil à la lecture  
avec les assistantes  
maternelles  
- Entrée libre -  
sans inscription

### Ateliers pour les enfants

Chaque trimestre  
pour les enfants à partir de 6 ans  
Nombre de places limité - sur inscription  
Animation et bricolage

### Doudou Contes - DDC

Le 1er vendredi de chaque mois  
de 17 h 15 à 18 h - entrée libre  
Eveil à la lecture pour les petits en famille.  
On peut même apporter Doudou !

# LE SALON

... La rencontre autrement

## Retour sur nos derniers évènements

- ♥ "WHITE GARDEN PARTY" - samedi 24 juin 2023 ;
- ♥ "RANDO DES CELIBS" - dimanche 30 juillet 2023 ;



Suivez toute notre actu. sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes

Renseignements  
au : 06 23 77 38 58

site internet  
<http://lesalon-larencontre-autrement.fr>

En 7 ans et demi, plus de 120 couples se sont formés et le grand bonheur et la fierté de vous annoncer un nouveau mariage...

Micha et Jean-Pierre se sont unis le 29 Juillet 2023,

suite à leur rencontre à la soirée "Cinéma" du 10 Novembre 2019. Que le chemin qu'ils ont commencé ensemble, lors de cette soirée magique, soit illuminée de mille étoiles !



Toutes et tous étaient au rendez-vous de l'Amour. Même s'ils ne l'ont pas trouvé, leurs messages de sympathie, de félicitation et d'encouragement, me font espérer qu'ils ont passé, un agréable moment... J'en profite, pour les en remercier du fond du cœur, car comme ils en prennent souvent conscience, lors de leur participation, cela représente beaucoup de temps et d'énergie, pour organiser de tels évènements ...

Tout cela est seulement possible grâce à mon Staff, toujours au TOP, qui a toute ma gratitude pour son dévouement et qui met tout en œuvre, afin que mes évènements soient un succès.

Avec le *carine*

INSTALLATION  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
RAMONAGE

**Bayé Ludwig**

CHAUFFAGE  
PLOMBERIE

01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

Carrosserie - Peinture - Entretien

**Carrosserie GRISY AUTO**

AUTO - MOTO  
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT  
77166 GRISY-SUISNES  
TÉL. : 06 76 35 77 96

# Associations culturelles



**9 septembre 2023,**  
un grand jour pour tous les membres  
de l'association GRISY-SUISNES AU GRÉ DES ROSES  
**10<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture de son musée**



# 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture de son musée



## LE SALON

**MASCULIN - FÉMININ**

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

**COIFFURE - ONGLERIE**

**MAQUILLAGE semi-permanent**

**U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre & Quartz)**

**PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE**

**CONSEIL EN IMAGE - RENCONTRE**

### OUVERTURE

mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30  
et samedi de 9h30 à 17h30  
sans interruption, avec ou sans rendez-vous.

Malgré les augmentations de nos fournisseurs  
et la hausse des prix de l'énergie,  
nous maintenons nos tarifs pour cette rentrée.

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS  
SUR DEMANDE

**CARTE DE FIDÉLITÉ**

**CARTE D'ABONNEMENT « PRIVILEGE »**

**NOS ENVELOPPES « CADEAUX »**

sur tous nos services à partir de 25 euros



Suivez toute notre actu.  
sur Facebook :  
**Le Salon Grisy-Suisnes**

29, rue Madame Hégot 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62 - 06 23 77 38 58



**C'est sous un soleil écrasant que nous avons commémoré  
autour du monument aux morts  
l'Appel lancé par le Général De Gaulle le 18 juin 1940  
depuis Londres.**



Nombre d'entre vous sont venus se joindre aux élus, aux anciens combattants et aux représentants de la Gendarmerie pour assister aux dépôts des gerbes du souvenir de la Mairie, du Département et de la Fraternelle des anciens combattants..

Cette cérémonie a été marquée par la présence de nombreux portes drapeaux de tous les âges, et nous les remercions vivement.

*Nous nous sommes ensuite tous retrouvés autour d'un verre de l'amitié offert par la Mairie et la Fraternelle.*

La prochaine cérémonie se déroulera le 11 novembre 2023.  
Nous vous espérons nombreux.



## LE PETIT THEATRE DE GRISY

*Chers Grisyssoliens, chères Grisyssoliennes, cher public  
votre petit théâtre est de retour.*

**Le 31 mars 2023 nous avons joué notre nouvelle pièce  
" Vivement les vacances "**  
**dans la salle du centre Notre-Dame des Roses  
devant un public nombreux.**

*Cette reprise de notre activité est pour tous les comédiens  
de la troupe un grand bonheur, après une longue période  
d'incertitude liée à l'épidémie de Covid.*

*Le futur s'annonce déjà très actif,  
puisque nous portons les couleurs de Grisy-Suisnes  
le 21 octobre à Presles en Brie,  
le 27 octobre à Réau  
et le 9 décembre à la Mélod'hier à Coubert.*

*Nous vous souhaitons une très bonne rentrée.  
La troupe du petit théâtre de Grisy*



**LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE 2023-2024**

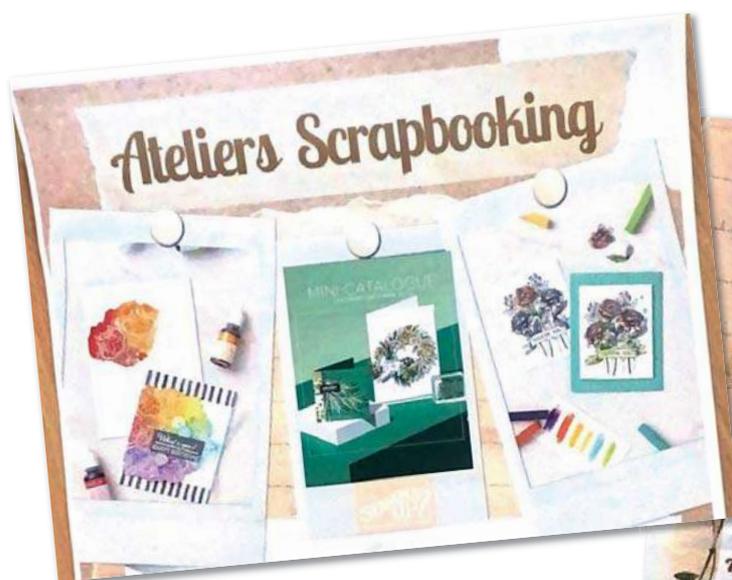
**NOTRE DAME DES ROSES**  
Grisy-Suisnes  
centre culturel

1 rue de la légalité - 77166 Grisy-Suisnes  
07 81 75 63 56  
centrenotredamedesroses@gmail.com

**NOTRE DAME DES ROSES**  
Grisy Suisnes  
centre culturel



	<b>FILM</b>	<b>JE VERRAI TOUJOURS VOS VISAGES</b> <i>Justice restaurative</i>	
	7 & 8 Octobre		
	<b>CONFERENCE</b>	<b>LES SOINS PALLIATIFS</b> Par le docteur Pascale Clavier	
	19 Octobre		
	<b>FILM &amp; DEBAT</b>	<b>ENTRE CIEL ET TERRE</b> LE PURGATOIRE animé par Don Guillaume	
	11 Novembre		
	<b>CONFERENCE</b>	<b>LA COMMUNION DES SAINTS</b>	
	16 Novembre		
	<b>CONFERENCE</b>	<b>POURQUOI DIEU S'EST-IL INCARNE EN HOMME NON EN FEMME ?</b> (conférences de l'aveut)	
	14 Décembre		
	<b>FILM</b>	<b>CE NE SERA PAS NOTRE DERNIER NOËL</b> <i>Film familial suivi d'un goûter</i>	
	17 Décembre		
	<b>CONFERENCE</b>	<b>INDIVIDUALITE ET CONJUGALITE</b> La vie de couple par Marc d'Anselme	
	25 Janvier		
	<b>FILM</b>	<b>UNE SEULE CHAIR</b> <i>Tout ce qu'on vous a jamais dit sur l'amour</i>	
	04 Février		
	<b>CONFERENCE</b>	<b>LE PARDON</b>	
	07 Mars		
	<b>SPECTACLE</b>	<b>PRENOM MARLENE</b> <i>Interprété par Marlène Goulard</i>	
	09 Mars		
	<b>FILM</b>	<b>RESTE UN PEU</b> <i>Film de Gad Elmaleh et avec Gad Elmaleh</i>	
	16 & 17 Mars		
	<b>FILM</b>	<b>VAINCRE OU MOURIR</b> <i>Film Historique (1793 en Vendée)</i>	
	27 & 28 Avril		
	<b>CONFERENCE</b>	<b>LA VIERGE MARIE</b>	
	16 Mai		
	<b>FILM</b>	<b>LE PRIX DE LA VERITE</b> <i>Biopic sur Graham Staines</i>	
	06 Juin		
	<a href="https://www.cndr.fr">https://www.cndr.fr</a>		



Démonstratrice indépendante STAMPIN'UP, je vous propose des ateliers de scrapbooking (ateliers carteries, créations d'albums à remplir et du home déco) un samedi après-midi par mois de 14h à 16h30.  
Merci d'apporter une petite trousse comprenant crayon à papier, ciseaux et colle blanche.

**10€ l'atelier, fournitures comprises.**  
à régler au moment de l'inscription (paypal, chèque ou virement)

**Dates des ateliers :**

- 30/09
- 14/10 Inscription 10 jours avant
- 25/11
- 09/12

**Contact :**

- : FlorenceScrap\_detente
- : Florenceguego77@gmail.com
- : 06 16 37 26 39 (merci de privilégier les messages)

*Au plaisir de vous initier au scrapbooking...*

# Associations culturelles



**Regroupement  
des Chats Perdus**

**Garde d'animaux chez moi ou à votre domicile.**  
Je m'appelle Louise et suis véhiculée.  
N'hésitez pas à me contacter au 06 58 03 20 02

## DECouvrez NOTRE ASSOCIATION !

**Notre objectif :** lutter contre les abandons, la maltraitance et la prolifération.  
**Notre action :** aider les chats en difficultés en les nourrissant, leur apportant des soins, de l'attention, des moments de jeux...  
**Nos moyens :** notre immense volonté, des familles d'accueil et des bénévoles dévoué(e)s, des dons de personnes généreuses, des locaux accueillants.

**L'argent est le nerf de tout combat, le nôtre n'y échappe pas.**  
Les frais sont nombreux, votre soutien est indispensable.  
En adhérant à notre association, vous recevrez notre journal réalisé par Sophie, graphiste bénévole.

**66% de votre don est déductible de vos impôts**

Même avec un petit montant, vous pouvez aider un animal qui en a besoin !  
<https://www.refuge-chats-perdus.fr>

## SIGNALER UN CAS DE MALTRAITANCE

Si vous êtes témoins de comportements inadaptés envers des animaux, dans ce cas-là comment réagir ?!  
Avant tout, on ne se met pas en danger !

On utilise la notion d'urgence lorsque l'animal risque de mourir dans un futur très très proche. Lorsqu'il risque de succomber dans peu de temps à ses blessures.  
Dans ce cas-là deux solutions : - Contacter directement les forces de l'ordre **au 17**



## Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes

**CAT & CO :** 06 52 94 23 83  
**CHAPERLIPOPETTE :** 09 63 50 47 55 - Sabine : 06 09 95 39 62  
**ECHAPÉE BELLE :** 07 83 69 68 25 / 06 89 37 54 33  
**LES MATOUS BRIARDS :** 06 95 72 53 65  
**REGROUPEMENT DES CHATS PERDUS :** 06 52 10 13 38 / 06 80 87 25 24  
**ASSOCIATION SHANA :** Adoption : 06 62 26 72 71  
**SAUVEZ LES T'CHATS 77 :** 06 59 97 70 09

## POUR TOUTES ADOPTIONS :

Samedi - de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h  
Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 - Josette : 06 38 82 37 26  
contact@refugercp.org - site internet : [www.refuge-chats-perdus.fr](http://www.refuge-chats-perdus.fr)

## ENGLISH FOR ALL

L'Association English For ALL vous invite à venir nous rejoindre pour participer aux cours d'anglais.  
Cette année, l'association poursuit son chemin avec des cours pour niveaux primaire, collège et lycée le mercredi et samedi matin.

 **ENGLISH FOR ALL**

Cette année, l'association poursuit son chemin avec des cours pour niveaux primaire, collège et lycée le mercredi et samedi matin.

 Ambiance conviviale et ludique assurée.

 L'Association English For ALL vous invite à venir nous rejoindre pour participer aux cours d'anglais.

 Cours pour adultes en soirée ou après-midi.

 E-mail : [timmins@hotmail.fr](mailto:timmins@hotmail.fr)




**Cours pour adultes en soirée ou après-midi. Ambiance conviviale et ludique assurée.**



Nadine GAVARD  
Adjointe  
chargée de la culture



Tiphaine  
CHODRON DECOURCEL  
Agent  
chargée de la culture

## scènes musicales du 7 juillet 2023 à Grisy-Suisnes



Le premier concert estival sur la place de la mairie l'an dernier avait remporté un vif succès avec un groupe de musiciens professionnels.

Nous avons décidé de réitérer en 2023 avec des groupes amateurs qui n'ont rien à envier aux professionnels tant ils sont talentueux.

C'est donc le groupe FMR qui a ouvert la soirée suivi par Twenty two. Ils nous ont fait chanter et danser jusqu'à 23 heures et c'est avec regret que nous avons dû leur dire qu'il était l'heure d'arrêter.

Une douce soirée d'été, encore plus de monde que l'an dernier, la place était remplie, une ambiance très sympathique, des rires, de la convivialité, des enfants qui jouent, des danseurs se déhanchant sur les musiques et un food truck portugais qui n'a pas désempilé de la soirée.

**Voilà la recette d'une soirée qui débutait l'été agréablement.**



**Je tiens à remercier les nombreuses personnes présentes à la fin de la soirée qui ont spontanément aidé au rangement des chaises, tables, poubelles, barrières.**

A tous il nous a fallu 30 minutes et cela a été fait dans une excellente ambiance.

Franchement merci, car les bénévoles se font rares et en fin de soirée c'est très fatigant quand cela n'incombe qu'à 3 ou 4 personnes (plus de 200 chaises et 50 tables). La deuxième scène musicale a eu lieu le 14 juillet avec autant de succès.



**Je crois que vous en redemandez, donc à l'année prochaine !**



La Commission Culture de *Grisy-Suisnes* vous propose

**SPECTACLE**

# son et lumières

de feu, de lumières LED  
et de laser

**GRATUIT**

**25 SAMEDI**  
**NOVEMBRE 2023**  
**à 19 h - Place de Mairie**

Véritable feu d'artifice vivant,  
cette performance garantit des «waouh»  
tout au long du spectacle.

En cas d'intempéries un spectacle laser se tiendra dans le gymnase rue des bois.

## Au programme

### La Commission Culture organise une visite guidée de l'Assemblée Nationale à Paris

**Le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023**

Transport aller/retour en car  
Départ devant la Mairie à 12 h 00  
retour à Grisy vers 17 h 00

Pour vous inscrire, adressez un mail à :  
[culture@grisy-suisnes.fr](mailto:culture@grisy-suisnes.fr)  
ou complétez un bulletin d'inscription  
disponible à l'accueil de la Mairie  
en indiquant les noms, prénoms,  
adresse, téléphone,  
e-mail des personnes souhaitant participer  
(adultes uniquement).



N'oubliez pas le jour de la visite  
de venir avec votre carte d'identité  
ou passeport.

Vous avez des questions,  
nous vous répondons :  
[culture@grisy-suisnes.fr](mailto:culture@grisy-suisnes.fr)

**Attention le nombre de places  
étant limitées, ne tardez pas !**

### Exposition 1<sup>er</sup> trimestre 2024

L'exposition qui s'est tenue en début d'année salle polyvalente a attiré de nombreux visiteurs.  
Elle a mis à l'honneur des artistes locaux majoritairement.

**Nous souhaitons renouveler début 2024 cette manifestation.**

**Si vous êtes artiste,  
quel que soit votre domaine**

(peinture, sculpture, écrivain, association souhaitant exposer etc...)

**ou collectionneur**

souhaitant partager votre passion et exposer.

**Si vous avez un talent particulier**  
et souhaitez faire une démonstration.

Vous avez une autre idée ?  
Tout est possible.

**Prenez contact dès maintenant par mail**

à [nadine.gavard@grisy-suisnes.fr](mailto:nadine.gavard@grisy-suisnes.fr)

en indiquant brièvement

ce que vous pouvez proposer.

Vous serez recontacté très rapidement  
afin d'échanger ensemble sur le projet.

**On vous attend, n'hésitez pas !**





Nadine GAVARD  
Adjointe  
aux affaires sociales



Tiphaine  
CHODRON DECOURCEL  
Agent  
chargée du CCAS



### AIDE A LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES LYCEENS

Le CCAS renouvelle sa participation au financement de la carte de transport scolaire pour les lycéens Grisyssoliens à la rentrée scolaire 2023/2024, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

Une aide de **40 euros par élève** (hors apprentissage/alternance) est attribuée par la commune que ce soit pour une carte Scol'R ou Imagin'R.

Dès le **1<sup>er</sup> octobre**, les dossiers de demande d'aide sont à télécharger sur le site de la mairie rubrique :

- CCAS/carte scolaire ou à retirer en mairie (un dossier à compléter par lycéen).

Ils devront être déposés ou envoyés en mairie :

- à l'attention du CCAS carte scolaire **avant le 31 octobre 2023** dernier délai, accompagnés des pièces indiquées.

Les dossiers incomplets ou parvenus après le 1<sup>er</sup> novembre ne pourront pas être traités.

A la suite de l'étude du dossier, le versement sera effectué par virement bancaire ou postal dans le **courant du mois de décembre**.



Comme tous les ans, le CCAS offre un bon de 20 € à tous les jeunes **de moins de 18 ans** afin d'avoir une réduction à valoir sur l'inscription d'une activité sportive ou culturelle sur Grisy-Suisnes.

Le ticket sera à retirer en mairie **jusqu'au 15 Octobre 2023** muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Pour tout renseignement contacter le CCAS au 01 64 05 99 22 ou par mail : [ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)

### AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE (permis B)



#### AIDE A L'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE = SUBVENTION DE 150 €

En échange, cette subvention sera subordonnée à un investissement bénévole de 5 heures au sein de la commune.

Renseignements et modalités d'inscription sur le site de la mairie :

- <https://www.grisy-suisnes.fr>
- Rubrique CCAS/aide à l'inscription au permis de conduire

Ou à retirer à l'accueil de la mairie.

Une fois rempli et accompagné des documents nécessaires envoyez votre dossier ou remettez-le à l'accueil de la Mairie à l'intention du CCAS.

Modalités :

- Justifier du versement des frais d'inscription à l'auto-école ;
- Avoir 17 ans et 6 mois minimum à la date du dépôt du dossier en mairie (est exclue la conduite accompagnée) ;
- Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité ;
- Être résident de Grisy-Suisnes ou Cordon à la date de dépôt du dossier.

Bonne route !



### CONSEILS JURIDIQUES

Une permanence juridique se tient en mairie les 2<sup>èmes</sup> vendredis et 4<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois, sur rendez-vous en contactant

le CCAS au 01 64 05 99 22

ou par mail à l'adresse suivante : [ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)

Ce service accessible à tous est gratuit.

**Notre conseillère, Madame NEEL, intervient dans tous les domaines du droit privé :**

- droit de la famille (mariages, séparations, divorces, successions, donations, droits des personnes protégées...);
- droit du travail (conflits employeur/salarié, accidents du travail...);
- droit de la consommation (litiges avec professionnels ...);
- droit civil (immobiliers, conflits bailleur/ locataire, problèmes de voisinage ...);
- droit des assurances...

Elle vous informera et vous orientera dans vos démarches, et pourra même vous aider dans la rédaction de certains courriers.



## RAPPELS

**La permanence CCAS  
a lieu en Mairie  
les mardis de 14 h à 16 h uniquement**

**Si vous souhaitez contacter le CCAS,  
vous pouvez appeler au  
01 64 05 99 22  
ou envoyer un mail à :  
[ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)**

### RAPPELS DES PERMANENCES

**LES ASSISTANTES SOCIALES  
peuvent également vous recevoir les**

Le CCAS peut vous aider et vous orienter dans vos démarches administratives, instruire les demandes de domiciliations pour les personnes sans domicile stable, instruire des demandes de logements...

- **lundis de 14 h à 17 h et jeudis de 9 h à 12 h  
à l'Hôpital de Brie-Comte-Robert  
17 rue du Petit Beauverger (01 60 62 53 80)**
- **les lundis, vendredis de 9 h à 12 h  
et mercredis de 14 h à 16 h à Tournan-en-Brie  
16, Place Edmond de Rothschild (01 64 25 07 30)**
- **et un mardi sur deux de 9 h à 12 h à Mormant  
Place du 19 Mars 1962 (01 64 25 07 30)**

## Un écrivain public

reçoit en mairie  
tous les 1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois pour vous aider  
dans vos démarches administratives.

Il répond également aux demandes d'aide à la rédaction.  
Il vous aidera à remplir vos dossiers administratifs  
(retraite, MDPH, ...) et peut rédiger des courriers  
si vous rencontrez des difficultés avec SUEZ, EDF, les impôts, ...

**Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant le CCAS  
au 01.64.05.99.22 ou par mail : [ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)**

## Distribution des colis de fin d'année :

La distribution des colis  
aux aînés qui en ont fait  
la demande, aura lieu

**le mardi 5 décembre 2023**

de 9 h 00 à 17 h 00  
dans la Salle du Conseil Municipal.



## ERA Bel'Immo Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



**ERA BEL'IMMO**  
190, rue du Général Leclerc  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT  
**01 64 05 40 00**  
**06 78 09 47 72**  
[belimmo@erafrance.com](mailto:belimmo@erafrance.com)  
[www.erabelimmo.com](http://www.erabelimmo.com)

**Valérie MUNOZ**  
DIRECTRICE



## ACHATS - VENTES - LOCATIONS

COMITÉ DES FÊTES  
GRISY-SUISNES  
REJOIGNEZ NOUS

*Dimanche* **DÉCEMBRE**  
**17**  
10h - 17h

**BONDS  
REBONDS  
GLISSADES**

OBLIGATOIRES

**PARC DE STRUCTURES  
GONFLABLES**

buvette  
petite restauration  
sur place

**G** OUTER FESTIF

**GYMNASE** **ENTRÉE GRATUITE**

**EVÉNEMENTS DES ENFANTS**  
DE LA MATERNELLE AU CM2

# ETAT CIVIL



## Naissances

Liste des naissances dont les parents ont autorisé la publication.

Le Maire et le conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

25/05/2023 Lila MEHIMDA  
03/06/2023 Joanne DOBROWOLSKI CRAMER  
06/06/2023 Scott GAPAIX  
11/07/2023 Adriano DOS SANTOS  
19/07/2023 Alma MASCARENHAS  
06/08/2023 Noémie et Océane VANDAME

## Mariages



Le Maire et le conseil municipal expriment tous leurs vœux de bonheur à :

27/05/2023 Claire LAGAISE et Fabien JOYEUX  
17/06/2023 Kelly TANFIN et Anthony RUDEAUX  
01/07/2023 Mélanie MANSOUR et Chris MATINUA

## Décès



Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles éprouvées par le décès de :

19/05/2023 Joseph HARRÉ  
13/06/2023 Bruno FEUILLOY  
02/07/2023 Alice de RUMIGNY épouse FRANCESCHINA  
17/07/2023 Gisèle MALTAVERNE épouse FAYE  
28/07/2023 Marguerite PITOY



**Votre Centre équestre - Poney-club**  
**Cours d'équitation - Stages - Promenades - Compétitions**  
**Pension pour chevaux et poneys - Tir à l'Arc à cheval**  
**Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat**



**LES ECURIES d'ARION**

2 Rue Charles de Gaulle 77166 CORDON - GRISY-SUISNES

Tel : 06 62 36 60 41 / 06 70 13 79 74 [www.lesecuriesdarion.fr](http://www.lesecuriesdarion.fr)





## Retour en images

Cette année, le Comité des Fêtes, la Commission Culture et la Commission Communication se sont associés pour vous proposer une soirée festive et conviviale : de la musique, une paella géante et un feu d'artifice.

Dès 19 h 00, la cour de l'école Champ Fleuri s'est transformée en scène musicale pendant que la paella géante mijotait sous le préau.

### Elle a d'abord accueilli le duo Hic & Nunc,

c'est-à-dire Alex et Phil, deux musiciens professionnels en duo à la vie comme en scène qui ont eu la bonne idée de venir s'installer à Grisy-Suisnes et ont accepté de se produire gratuitement pour cette belle soirée.

Deux voix, une guitare, quelques percussions et une évidente complicité. Un délicieux moment de partage et d'échanges.

*Un grand merci à eux deux.*



### C'est ensuite le groupe Basic Soul

qui a pris le relais pour nous faire revivre les grands standards de la soul.

La voix envoûtante et chaleureuse de Lahila accompagnée seulement par 3 musiciens (basse, batterie et guitare) a enchanté le public qui n'a eu d'autre choix que de se mettre à danser.



## La deuxième soirée paella organisée pour la fête nationale

a réuni plus de 140 personnes.

Les portions généreuses ont ravi les convives et les grandes tablées ont permis de créer de chaleureux moments de convivialité, de rire et de partage.

Nous avons malheureusement dû refuser beaucoup de personnes qui n'avaient pas réservé.

Pensez à réserver à l'avance pour l'année prochaine, car nous allons conserver cette formule festive, conviviale et abordable qui rencontre un grand succès.



Cette belle et douce soirée d'été s'est achevée au stade pour le traditionnel **feu d'artifice** qui a accueilli un public nombreux et enthousiaste.

Un grand merci  
à tous les agents municipaux  
et à tous les bénévoles  
qui ont œuvré  
pour la réussite de cette soirée.



Merci  
à Bernard Binet  
qui nous a fait  
de magnifiques  
photos...



## Calendrier des manifestations

### Novembre

#### **COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918**

Communication et Fraternelle des anciens combattants  
Samedi 11 novembre 2023  
Monument aux morts - Place de la mairie

#### **MARCHÉ DE NOËL - Comité des fêtes**

Samedi 18 novembre 2023  
Dimanche 19 novembre 2023  
Gymnase communal

#### **SPECTACLE SON ET LUMIERE - Culture**

Samedi 25 novembre 2023 à 19 h  
Place de la Mairie

#### **VILLAGE DE NOËL - PETITE ENFANCE**

CCBRC (Communauté de Communes)  
Mardi 28 et mercredi 29 novembre 2023  
Gymnase communal

### Décembre

#### **NOËL AU MUSÉE - Grisy-Suisnes au Gré des Roses**

Samedi 2 décembre 2023 - 16 h / 20 h  
Dimanche 3 décembre 2023 - 11 h / 17 h  
Musée de la rose

#### **CÉRÉMONIE DES BREVETS - Service scolaire**

Samedi 2 décembre 2023 - 15 h  
Salle polyvalente

#### **DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNEE SENIORS - CCAS**

Mardi 5 décembre 2023 - 9 h / 17 h  
Salle du Conseil municipal

#### **NOËL DES ENFANTS - Comité des fêtes**

Dimanche 17 décembre 2023  
Gymnase communal

### Janvier 2024

#### **CEREMONIE DES VŒUX - Communication**

Samedi 13 janvier 2024 à 18 h  
Restaurant scolaire rue des Bois

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

## SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ CAZAUX Delphine - Infirmière : 07 68 38 21 15
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ BECARD Aurélie - Orthophoniste : 09 77 57 66 73
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

## TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -  
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -  
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -  
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENGE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENGE GAZ : 08.00.47.33.33

## GRISY-SUISNES



**ORDURES MENAGERES : LE MARDI**



**COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE PAIRE**



**COLLECTE DES VEGETAUX : LE VENDREDI SEMAINE PAIRE**  
Jusqu'au 17 novembre 2023



**ENCOMBRANTS : LE 3<sup>ème</sup> VENDREDI DU MOIS**

L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.



Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

### INFO ETAT CIVIL

La commune n'est pas équipée pour établir les cartes nationales d'identité et les passeports.

Aux alentours, Brie-Comte-Robert et Combs-la-Ville disposent du matériel adéquat.

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.

## CALENDRIER de COLLECTE

### DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 2 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 6 octobre	DECHETS VERTS
Lundi 16 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 20 octobre	DECHETS VERTS
Vendredi 20 octobre	ENCOMBRANTS
Lundi 30 octobre	TRI SELECTIF

Vendredi 3 novembre	DECHETS VERTS
Lundi 13 novembre	TRI SELECTIF
Vendredi 17 novembre	DECHETS VERTS
	DERNIER RAMASSAGE
Vendredi 17 novembre	ENCOMBRANTS
Lundi 27 novembre	TRI SELECTIF

Lundi 11 décembre	TRI SELECTIF
Vendredi 15 décembre	ENCOMBRANTS
Lundi 25 décembre	TRI SELECTIF

### ANNÉE 2024

Lundi 8 janvier	TRI SELECTIF
Vendredi 19 janvier	ENCOMBRANTS
Lundi 22 janvier	TRI SELECTIF

# MARCHÉ DE NOËL

proposé par  
le Comité des Fêtes

18-19 Novembre  
10h - 18h

TOMBOLA

Nombreux lots à gagner

Présence du Père Noël



Endroit idéal  
pour préparer  
vos Fêtes

Stand de dégustation  
Crêpes, boissons diverses  
RESTAURATION possible dès 12h

**Entrée Gratuite**

**Gymnase    rue des Bois    GRISY-SUISNES**